

N° 36

DÉCEMBRE 1954

OGAM

TRADITION CELTIQUE

HISTOIRE — LANGUE
ARCHÉOLOGIE — RELIGION
NUMISMATIQUE

TOME VI

FASC. 6



OGAM

2, rue Léonard-de-Vinci

(B. P. 2)

RENNES

LE CULTE DE BELENOS

en Provence occidentale et en Gaule

par

Jadques GOURVEST

La découverte dans les marais de Calissanne (comm. de Lançon, B. du-R.), d'une vasque votive avec dédicace en caractères grecs à *Belenos* (1) attire de nouveau l'attention sur le culte de ce Dieu en Provence occidentale.

Les inscriptions à *Belenos*, actuellement connues, peuvent se répartir géographiquement en deux groupes. Le plus important est le groupe oriental ou carnico-norique dont le centre est à l'époque romaine *Aquilee* avec cinquante-quatre inscriptions. Il s'étend depuis Klagenfurt et Hochosterwitz en Norique, jusqu'à Zuglio, Concordia, Altuno, Rimini, Tivoli et Rome (2). Le groupe occidental ou sud gaulois, moins important, ne comprend que quelques inscriptions provenant surtout de Provence occidentale.

En effet, en dehors des quatre inscriptions certaines de Provence, on n'a signalé en Gaule que quatre autres inscriptions à *Belenos* qui sont, d'après A. Allmer, mal lues ou fausses. Ce sont :

La gemme à couche blanche sur fond noir trouvée à Nîmes en 1800 (4), actuellement au Musée de cette ville, et considérée comme fausse par A. Allmer et G. Brusin. Elle représente le buste d'un vieillard à longue barbe, coiffé d'une mitre surmontée de deux étoiles et drapé dans un manteau orné de cinq étoiles, à droite de la tête ΒΗΛ, à gauche ΗΝΟΣ

L'inscription de Narbonne (5) trouvée dans la courtine St.

(1) F. BENOIT, *Informations de la XII^e circonscription des Antiquités historiques* in *Gallia*, XI, 1953/1, p. 112-113.

(2) Pour le groupe oriental cf. G. BRUSIN, *Beleno, il nume tutelare di Aquileia* in *Aquileia Nostra*, 1939, XVII-XVIII, col. 1-26. Nous renvoyons aussi à cet article, à HOLDER, *Altceltischer Sprachschatz*, I, col. 370-373 et III, col. 827-828 au mot *Belenos*, pour la bibliographie générale sur ce dieu et à Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, s.v. *Belenus* et supplément. Cf. enfin A. ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 78, 1895, p. 360-365, n° 1126, 1 à 27 ; n° 79, 1895, p. 372-375, n° 1133, 28 à 38 et DESSAU, *Inscriptiones Latinae selectae*.

(3) A. ALLMER, *op. cit.*, n° 78, p. 360 et 361.

(4) *CIL* XII, 5693, 12. A. ALLMER, *o.c.*, p. 360. G. BRUSIN, *op. cit.*, col. 10 et 11.

(5) *CIL* XII, 5958 ; A. ALLMER, *o.c.*, p. 361.

Côme et St. François est actuellement perdue : *Beleno C [..] / Turpio v.s.l. [m]*. Cette lecture, celle du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, paraît satisfaisante. Mais d'après A. Allmer, il faudrait lire : [...T]revero (?). *Turpio v.s.l. [m]*.

L'inscription du Musée de Clermont-Ferrand (6) de provenance régionale : *Inl. Paulin. T. f. Alka Labieni uxor Belino d. d. A.* Allmer peut-être à tort, la croit fautive. Elle est du moins de lecture très incertaine et serait à contrôler.

L'inscription du temple de Sainte-Sabine (7) (Canton de Pouilly en Auxois, Côte d'Or) : *Bereno Cicetius*, (8) mauvaise lecture d'après E. Thévenot pour *Belono Cicetius*. Comme l'inscription semble perdue, cette rectification reste hypothétique.

Les inscriptions de Provence sont toutes situées dans la zone de transition entre la Provence rhodanienne et la Provence moyenne dans un rayon de trente kilomètres autour de l'oppidum d'Entremont, capitale de la confédération celto-ligurie des Salyens ou *Salvii*, détruit en 123 av. J.C. par le Consul Sextus Calvinus et remplacé par Aix, *Aquæ Sextiæ Saluatorum*, la première citadelle romaine en Narbonnaise.

La première inscription découverte est celle du Musée d'Avignon (9) : *Bell[no] T. Atil. Servat[us] v.s.l.m.* Elle se trouvait en 1849, date où elle fut acquise par le Musée d'Avignon, au quartier de St. Just près de Marseille, dans le jardin de la villa Malpassé, dont le propriétaire avait rassemblé une collection provenant surtout de Marseille. Elle doit donc provenir de la région marseillaise. Le nom du dieu a été considéré comme de lecture douteuse à cause du mauvais état de la pierre et de la forme *Bell[no]* écrite avec deux *l*, forme inconnue dans le groupe oriental. Camille Jullian a lu *Belle[no]*. Quoique probable le nom du dieu reste donc encore à contrôler.

La commune de Gréasque (B. du-R.), petit village situé au Nord du Massif de l'Etoile, a fourni la seconde inscription (10) : *Q[uartus] / Belino / [p]ro se et / suos*. Il s'agit d'un petit autel

(6) CIL XIII, 1461 ; A. ALLMER, *o.c.*, p. 361 ; *Bulletin épigraphique*, 6, 1886, p. 182.

(7) CIL XIII, 2836 ; A. ALLMER, *op. cit.*, p. 361 ; E. THEVENOT, *Un temple d'Apollon-Belenus à la source de l'Aigue à Beaune (Côte d'Or)* in *Revue Archéologique de l'Est*, 1952, t. III, 7, p. 247, n. 1.

(8) De toute façon, le surnom de *Cicetius* ne semble pas douteux, ce qui mérite d'être signalé, car sa forme trahit la celticité du terme, *-ctius* est un suffixe très courant, en onomastique gauloise et la racine *cic-* dont la signification nous est fournie par le néo-celtique : irlandais *cich*, gallois *cig*, breton *kig* (cf. *Ogam*, 24 p. 307, s.v. *Kilcon*), apparaît nettement dans deux surnoms du Mars gaulois : *Cicollus* et *Cicinus* ; cf. Holder I, 1012.

(9) CIL XII, 402 add. ; A. ALLMER, *op. cit.*, p. 360, *Forma Orbis Romani des Bouches du Rhône*, n° 83.

(10) E. ESPERANDIEU, *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, I, n° 43 ; *Forma Orbis Romani B. du-R.*, n° 61.

votif (haut, 0 m. 35, larg. 0 m. 22, épais. 0 m. 19) en pierre du pays, trouvé vers 1880 au quartier du Pradeau, dans un champ à l'Ouest de la chapelle Notre-Dame des Minés et se trouvant actuellement au Musée Borély (11) à Marseille. Sa rusticité le rend difficilement datable. On doit cependant noter la forme aberrante, mais non rare, *pro se et suos*. La restitution de *Quartus* quoique possible reste incertaine. Le site n'a jamais été prospecté archéologiquement et nous ne savons rien sur les conditions exactes de la découverte. Signalons ici l'existence à 2 km 300 environ à l'Ouest de Gréasque d'un vallon avec source appelé ravin de Font-belle (pl. X, 1).

L'autel votif de Pourrières (Var) (12), la troisième inscription, a été découvert vers 1887, à moins d'un kilomètre au Sud de la voie Aurélienne, ou plutôt dite Aurélienne, au voisinage de sources, dans l'établissement romain du quartier des Eyssalettes — St. Andiol avec aqueduc, bains, piscines, vasque, mosaïque, statue en marbre de Vénus et tête en marbre d'Hermès. Il porte la dédicace suivante : *Bellino / Placidus / Advetisso .. / f. v. s. l. m.* Le nom du père du dédicant *Advetisso* est peut-être indigène ou celtique. Nous retrouvons ici la forme *Bellino* avec deux *l* comme sur l'inscription du Musée d'Avignon. L'autel se trouvant en cours de transport au Musée Borély, la lecture de l'inscription n'a pu être vérifiée.

Enfin le dernier témoin du culte de *Belenos* en Provence est la vasque votive de Calissanne (13), trouvée près du puits d'un établissement agricole (?) romain, appelé par nous Calissanne IV. Cet établissement créé au III^e siècle av. J.C. dans la zone marécageuse des terres noires de la Durançole, entre ce ruisseau et l'oppidum préromain et paléochrétien de Constantine, a été probablement abandonné dès le début des Antonins. Il fait partie d'une série de sites romains de la plaine de Berre actuellement en cours d'étude.

La vasque, en pierre de Calissanne, porte sur la panse l'inscription (pl. X, 2) :

ΠΟΡΕΙΞΙΟΥΓΙΛΙΑΚΟΣΔΕΔΕΒΕΛΕΙΝΟ
GILLIACOS (fils) de POREIXIOS A DONNE A BELEINOS.
Au-dessus du dernier mot, sur la tranche ΕΡΑΤΟΥΕΙ pour
ERATOUE (pl. X, 2 et 4).

Dans cette inscription, mélange de grec, de latin et d'indigène, on doit noter la forme lunaire du premier *e* et carree des quatre autres, la forme de transition *Beleino* entre les formes *Belenos* et *Belino* (14). La diphtongaison du *i* en *ei* qui se retrouve aussi dans

(11) Inv. n° 8214.

(12) Hauteur 0 m. 95, largeur et épaisseur 0 m. 45. E. ESPERANDIEU, *op. cit.*, n° 34. Pour la villa romaine des Eyssalettes cf. *F.O.R. du Var*, n° 268.

(13) Musée Borély, inv. n° 8381. Hauteur 0 m. 17 ; diamètre 0 m. 61.

(14) A. AGUIÉ, la forme en *i* est plus ancienne que celle en *ei* ; cf. G. BRUSIN, *op. cit.*, col. 25. En Gaule cependant le passage à eu lieu très certainement de *ei* à *i*, la diphtongue *ei* étant toujours antérieure à *i*, par exemple ce qui est un fait bien connu *reix* est une forme archaïque pour *riis*, cf. F. LEROUX, *Aperçu sur le Roi*, in *Ogam*, 20, p. 277, n. 10.

le nom du père du dédicant, n'est d'ailleurs pas rare dans les inscriptions archaïsantes de Narbonnaise, comme dans la dédicace du pont augustéen de St. Chamas (15) et du Mausolée des Iules (16) à St. Rémy de Provence.

La troisième personne du singulier du parfait *dede* se retrouve dans les inscriptions latines d'Italie et en Ombrien : c'est une forme vulgaire pour *dedit*. Le mot *bratoude*, mal compris par le lapicide ou plutôt inachevé, se rapproche des dialectes italiques et en particulier de l'Oscio-ombrien ; il doit signifier à *juste titre*. La formule *dede bratoude*, souvent suivie de *kantena*, est caractéristique des inscriptions votives sud-gauloises du début de romanisation, assez fréquentes dans la région de Nîmes, la vallée du Gardon et les Alpilles (17).

Le nom du dédicant et celui de son père sont celtiques. *Giliacus* se retrouve dans le nom du village de Gilly-lès-Citeaux (Côte d'Or) (18). Ce doit être aussi le nom du dédicant de l'inscription votive sud-gauloise de Notre-Dame de Grosel (19), près de Malaucène (Vaucluse) : [ΓΙΛΛΙΑΚΟΣ, *Porelarios*, jusqu'à présent inconnu, peut être apparemment rapproché d'*Ateporix* signalé par Holder (20).

L'importance de cette vasque est double. Elle nous donne d'abord une nouvelle preuve du rapport existant entre l'eau et *Belenos*, dieu des eaux salutaires et certainement aussi dieu solaire soit à l'origine, soit sous l'influence d'Apollon (21). Dans cet ordre d'idée il est à remarquer que les eaux de la Durançole qui alimentent le puits de Calissanne IV, sont fortement minéralisées et riches en sel. Elles ont pu être considérées comme thermales à l'époque antique (pl. XI).

Datées du III^e siècle av. J.C., elle est certainement plus an-

(15) CIL XII, 647

(16) CIL XII, 1012.

(17) G. DOTTIN, *La langue gauloise*, p. 35-39 et inscription n° 1, 2, 3, 19, 20, 24, 27, 28 et 32. Cf. Léo WEISGERBER, *Die Sprache der Festlandkelten in XX^e BRGK*, 1932 ; p. 158 et H. ROLLAND, *Inscriptions antiques de Glanum in Gallia III*, 1944, p. 169, n° 1.

(18) HOLDER, *op. cit.* I, col. 2021 au mot *Giliacus*.

(19) G. DOTTIN, *op. cit.*, inscription n° 2.

(20) *op. cit.* I, col. 258. Cf. d'ARBOIS de JUBAINVILLE, *Études grammaticales sur les langues celtiques*, Paris, 1881, p. 92, n. 2.

(21) Aucune des inscriptions du groupe occidental ne porte le nom d'Apollon. A Aquilée, il n'apparaît que dans sept inscriptions sur cinquante quatre. Toutefois, le radical *Bel* dans *Belenos* indique déjà en celtique l'idée de blancheur et de clarté, *Bel-tene* en irlandais « fête du premier mai », signifie étymologiquement « feu brillant » et d'un autre côté le théonyme *Belisama* est un simple superlatif. Cf. J. POKORNY, *Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch*, Berne 1951, fasc. 2, p. 118 sqq., s.v. 1. *Bhel* ; J. VENDRYES, *La religion des Celtes*, p. 273 et 313.

cienne que les autres inscriptions du groupe occidental et probablement aussi du groupe oriental. Les plus anciennes inscriptions d'Aquilée datées par G. Brusin de la fin de la République sont plus récentes sinon contemporaines.

L'ancienneté du culte de *Belenos* en Provence occidentale est maintenant sûre. C'est un des cultes indigènes populaires du pays d'Aix. Il paraît même localisé uniquement ou presque uniquement dans cette région. Dans le Comtat Venaissin si riche en inscriptions votives en l'honneur de dieux indigènes ou de divinités romaines à surnom indigène, *Belenos* est inconnu.

Cependant l'anthroponymie, la toponymie et la numismatique le montrent assez répandu en Gaule et en Grande-Bretagne (22). Les anthroponymes gaulois formés sur *Belenos* sont fréquents, et la toponymie semble indiquer l'existence, un peu partout en Gaule

(22) Une étude complète n'étant pas notre projet ici, nous renvoyons en premier lieu à HOLDER, I, 367 sqq, dont les renvois auraient seulement besoin d'être mis à jour, et dont seules quelques références sont erronées. On trouvera aussi de bonnes indications dans l'ouvrage de Georges DRIEUX, *Cultes indigènes des Lingons*, Paris-Langres 1934, p. 32-33.

(23) Le nom de *Belenos* est naturellement mieux conservé dans les langues néoceltiques ex. anthroponyme gallois *Cynfelyn*, vieux-breton *Comell*, moyen-breton *Goavelen* d'où le toponyme *Plougonvelon* près de Brest (remontent à **Kuno-belenos*) et le gallois garde encore *Llywelyn* (de **Laguelinos*), tandis que les toponymes français en *Belin*, *Blin*, *Blain*, etc., dont on ne possède les formes anciennes ne sont pas tous sûrs. Cf. à ce sujet OGAM 19, p. 223. Cependant les témoignages les plus nombreux sont apportés par l'anthroponymie, la toponymie et la numismatique gauloise, outre les monnaies de Grande-Bretagne ; par ex. les anthroponymes dérivés de *Belenos*, CIL XIII 5864 *D(is) M(ar)tus Vaxhulla(e) Beleni (conjugis) cura mariti* (Catalogue du musée de Langres 1931, n° 47, p. 26) etc ; les toponymes : Château Belin près de Salins (Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes* Paris 1892, p. 36, n° 145) dont la forme ancienne est *BELENO CASTRO* ou *BELENO FIIT*, Beauhin (Loiret) autrefois *Mons Bellini* (cf. DRIEUX, *op. cit.* p. 33, n. 1) et évidemment le nom de Beaune, anciennement aussi *BELENO CASTRO*. Cf. LONGNON, *Les noms de lieux de France*, p. 113, et voir au sujet de Beaune, E. THEVENOT (*supra* note 7) et Paul LEBEL, *Le nom de Beaune, nouvelle note* in *Annales de Bourgogne*, n° 62, juin 1944, tome XVI BLANCHET, *Manuel de Numismatique française* I, p. 79, n° 88 *BELINOC* (argent, attribuée aux Helvètes) et n° 69 *BILINOC* (argent attribuée aux Arvernes), et pour la Grande-Bretagne, LA TOUR, *Atlas des monnaies gauloises*, pl. XLIV, Evans IX, 2, sur le revers (or) *Cunobeli*, pl. XLV, Ev. XII, 14, droit, (bronze) *Cunobelin*, pl. XLIV, Ev. XII, 1, droit, (bronze) *Cunobelin*, Ev. XII, 2, droit (bronze) *Cunobelinus*.

de sanctuaires à Belenos, bien que ces données soient en nette contradiction avec la rareté des inscriptions. Ce serait en particulier le cas des nombreux *Beaune*. Le meilleur exemple est celui de Beaune (Côte d'Or) où d'après E. Thévenot le nom de Belenos est inscrit trois fois dans la toponymie de la ville, d'abord dans le nom de la localité : *Beleno castrum* dans les plus anciens témoignages mérovingiens, dans le nom du ruisseau de l'Aigue : *Aqua Belina* et enfin dans le nom de la fontaine de *Belenein* à la pointe nord du castrum (23).

Le culte du dieu Belenos apporté peut être par des envahisseurs vénéto-illyriens (24), serait-il au moment de la conquête romaine, déjà oublié ou en voie de disparition dans la plus grande partie de la Gaule (25), son souvenir ne se conservant que dans l'anthroponymie et la toponymie ?

Cette question pose un problème de portée beaucoup plus générale et ne peut que rester sans réponse dans cet article. Quoi qu'il en soit, il est, cependant certain qu'au tournant du II^e et du I^{er} siècle, au moment des invasions Cimbriques et de la romanisation de la Provence, le Pays d'Aix et le Norique du Sud possédaient au moins un lien commun : le culte de Belenos.

Neully sur Seine, Novembre 1954,

(24) Seul P. KRETSCHMER, *Das nt-Suffix in Glotta* XIV, 1925, p. 96 retient comme possible une origine illyrienne de Belenos. Ces envahisseurs illyriens ne peuvent être que les *Urnenfelder*. Or si l'on admet la thèse de M. ALMAGRO (cf. en particulier *La España de las invasiones celticas*, Madrid 1952 in MENENDEZ PIDAL, *Historia de España*, I, II), nous avons l'équation : Urnenfelder = Protocelte = Ligure indoeuropéen, Belenos serait tout simplement ligure. Cf. à ce sujet J. POKORNY, *Keltologie*, Berne 1953, p. 105 sqq. et le début de l'article de M. Edgar POLOME, *Notes critiques sur les concordances germano-celtiques in Ogam*, 34, p. 145-146.

(25) Le témoignage d'Ausone, *Professores*, 4,7-14 et 10, 22-25 ne peut apporter la preuve certaine de l'existence d'un temple à Belenos chez les Balocasses, au IV^e siècle. Ausone a pu par esprit de recherche ou d'archaïsme, se servir du nom de Belenos pour désigner Apollon. Voici les textes d'Ausone : (IV, 7-14) *Tu Basocassi stirpe Druidarum natus /, si fama non fallit fidem, Beleni sacrum ducis e templo genus / Tibi Patere, sic ministros nuncupant / Appollinures mystici / Fratri patrique nomen a Phoebodatum / natoque de Delphis tuo.*

(« Issu d'une famille de druides de Bayeux, s'il faut se fier à la renommée, tu tires ton origine sacrée du temple de Belenus, d'où vos noms; et celui de Patere qui est le tien; les initiés nomment de cette façon les serviteurs d'Apollon, Ton frère et ton père doivent leur nom à Phœbus et, ton fils à Delphes. »

(X, 22-25) *Nec reticbo stem / Nomine Phoebicum /, Qui Beleni aditus / Nil opis inde tulit;*

(« Je n'oublierai pas non plus le vieillard nommé Phoebicius à qui le temple de Belenus ne rapporta aucun bénéfice. »)

Noms de familles Bretons formés avec le mot Pen- «Tête»

par

Francis GOURVIL

Mon fichier alphabétique des patronymes bretons, qui groupe les noms de famille — toujours vivants, ou disparus — relevés dans plusieurs centaines de localités de la Bretagne bretonnante, et, éventuellement, hors des limites actuelles de la langue bretonne, me révèle dans l'anthroponymie propre à cette langue l'existence d'une catégorie assez fournie d'anciens surnoms formés avec le substantif *Pen* ou *Penn*, « tête » (1).

Dans certains cas, ce substantif est accompagné d'un adjectif; dans d'autres, plus nombreux, d'un nom commun. Le surnom ainsi formé s'appliquait, à l'époque de sa dévolution, à quelque particularité physique ou morale de l'individu, sauf, en ce qui concerne ceux de ceux que l'on trouvera ci-après, dans lesquels on peut voir des noms de profession.

Pour ne point surcharger cet article de renvois, j'indiquerai d'abord les sources d'où proviennent les exemples cités, et dont les plus anciens se manifestent, ou le verra, dès les XIII^e siècle et XIV^e siècle (2).

Ouvrages et documents consultés :

Cartulaires : a) de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, édit.

(1) Il va de soi que cette étude ne saurait tenir compte de nombreux noms, aujourd'hui portés par des individus, et qui ont d'abord été des toponymes géographiques en *Pen* : « bout, pointe, promontoire » : *Penan* « pointe de la pierre », *Penhoat*, *Penhoat-coat*, *Penhoat* « bout du bois », *Peneréac'h* « haut de la côte », *Penanguer* « bout de la ville, du village », *Pencera* « bout de l'aunaye » *Pencros*, *Pencros* « bout du promontoire ».

(2) L'absence de références plus anciennes pour ceux dont les dates indiquées sont relativement récentes ne signifie d'ailleurs nullement que ces noms n'existaient pas bien avant cette date. L'usage des surnoms, en Bretagne, a commencé dès la fin du X^e siècle, s'est développé au XI^e, et l'on peut affirmer qu'à partir du XII^e une grande partie de ces dénominations avaient commencé à se transmettre héréditairement grâce à l'aîné de la famille.

A. de Courson, 1 vol. in-4°, Paris 1863 ; b) de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, édit. L. Maître et P. de Berthou, 1 vol., in-8°, Rennes-Paris, 1903 ; c) de l'Eglise de Quimper, édit. chan. Peyron, 1 vol. in-8°, Quimper 1909 ; d) du Morbihan, par L. Rosenzweig, 1 vol. in-8°, Vannes 1893 ; e) de l'abbaye de Beauport (*Anciens Evêchés de Bretagne* t. IV), édit. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, 1 vol. in-8°, Paris-St Brieuc 1864.

Monographie de la Cathédrale de Quimper, par F. Le Men, 1 vol. in-8°, Quimper 1877.

Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne, par Dom Morice, 3 vol. in-folio, Paris 1742-1746.

Montres des Evêchés de Léon, de Tréguier, de Cornouaille et de Vannes (XV^e et XVI^e siècles), publiées par P. de Courcy, R. de Laigue, etc..

Nomenclature des Hameaux, Ecarts et Lieux-dits (départements des Côtes-du-Nord et du Finistère), publiés par la Direction régionale de l'Institut des Statistiques, Rennes, in-4°.

Listes Electorales des 300 communes du Finistère et de différentes communes des C.-du-N., et du Morbihan pour l'année 1932.

Archives paroissiales de nombreuses localités du Finistère.

Dictionnaire topographique du Morbihan, par L. Rosenzweig, Paris 1870.

PENASEN « tête d'âne », Quimper 1323. (Cf. le français *Chedane* = « chef d'âne ». L'anthroponymie française paraît infiniment moins riche que l'anthroponymie bretonne en noms du type correspondant en *Chef*, *Cap*, = « tête ». Dans le *Bottin* de Paris pour 1950 je n'ai noté que quelques *Chedane*, *Chefdor*, *Chedhomme*, *Cappras*).

PENBER, « Tête courte », dans *Croissant-Penber* en Fouesnant (Fin.). Comme il n'existe dans cette localité aucun lieu-dit *Penber*, le nom du carrefour (*kroaz-hent*, francisé « croissant ») a dû être inspiré par celui d'un habitant du lieu.

PENBEUF, « Tête de bouvreuil », Sarzeau (Morb.) 1427.

PENBOUCH, « Tête de bouc », Quimper 1312.

PENBRAN, « Tête de corbeau », Quimper 1347. Un village en Saint-Urbain (Fin.) s'appelle *Penn-Bran* et doit tirer son nom de celui d'un occupant. Le surnom a pu être dévolu à un individu aux cheveux noirs (salle de corbeau).

PENBROCH, « Tête de blaireau », Morlaix 1638.

PENBUAL, « Tête de buffle », terre en Hennebont (Morb.), 1625 ; tenue en Rosporden (Fin.) 1876.

PENCALET, **PENCALLET**, « Tête dure ». La première graphie réunit plus de 50 homonymes dans la seule agglomération douar-naise. Une graphie *Pengalet* se montre à Tréboul et à Lotney (Fin.).

PENCOAT, « Tête de bois ». Apparaît à Concarneau, etc. L'épithète *Pencoat* s'applique aujourd'hui à des individus complètement sourds.

PENCOLE, « Tête de taureau ». Chose curieuse, ce patronyme semble avoir disparu de la zone bretonnante et s'être réfugié en Bretagne gauloise : Coetlogon et Gommené (C.-du-N.), 1932 ; naissance à Ménéac (id.), 1951. Dans la première de ces localités existe un lieu-dit *La Touche-Pencolé*.

PENCOLETT, « Tête perdue » (= qui a perdu la tête). Tréguier 1542. Cf. le gallois *pengoll* « having the head lost » (*Owen's Dictionary* 1804).

PENCOZ, « Vieille tête » (= tête de vieillard), Plouha (C.-du-N.) 1469. J'ai également noté l'interversion *Cospenn*, nom d'un missionnaire breton en Haïti décédé à une époque récente, mais dont je n'ai pu connaître le lieu de naissance.

PENCREN, « Tête ronde », Morlaix 1707.

PENDANVAT, **PENDAVAT**, « Tête de mouton ». Semble ne plus exister que comme nom de lieu : sous la seconde graphie en Séglien et Cléguérec (Morb.), sous la première à Plouider (Fin.).

PENDERFF, « Tête de chêne » (= dure comme le bois de chêne) ; Morlaix 1757.

PENDU, **PENDUFF**, « Tête noire ». Les deux ff terminaux sont ici un archaïsme orthographique, comme dans *Dourduff*, *Roscoff*, *Plogoff*, *Hénaff*, etc., et ne se prononcent pas dans la conversation bretonne. Il existe des *Pendu* (prononcez *Penndu*) dans 17 communes finistériennes et des *Penduff* dans 18 autres, les deux graphies réunissant ensemble 70 inscrits sur les listes électorales du département en 1932. Le Vannetais a dû connaître cet ancien surnom, car je note un *Kerpendu*, village en Cléguer (Morb.).

PENFOLL, « Tête folle ». Un *Ian le Penfoll* est cité en 1306 dans le testament de Jean II, duc de Bretagne. En gallois, l'adjectif *penffol* se retrouve avec le sens de « silly headed », de « block headed », c'est-à-dire d'individu stupide.

PENGAM, « Tête de travers », (cf. le gallois *pengam* « wry head »).

ded», le verbe breton *pengammi* « pencher de la tête » dans Grégoire de Rostrenen, *Dictionnaire Français-Celtique*, et, dans le même ouvrage : *eur pengam a zen eo* « c'est un torticolis ». Un *Budo*, dictus *Pengam* apparaît dans le Cartulaire de Quimper au XIII^e siècle. A cette époque, il semble que *Pengam* était un surnom s'appliquant à l'individu cité. Comme patronyme on le trouve à Morlaix en 1587. Il est aujourd'hui particulier au Léon. Ses 54 inscrits de 1992 habitaient presque tous des communes de l'arrondissement de Brest.

PENGAN, « Tête brillante » (= aux cheveux d'un blanc éblouissant ?). C'est le surnom d'un signataire, dans une charte de Redon, en 1108.

PENGAREEC, « Tête de pierre » (ou dure comme un rocher). Plouvien (Fin.) 1443.

PENGLAOU, « Tête (noire comme du) charbon ». Cf. le nom breton de la mésange à tête noire : *Penglaou*, *penglaouig*. Au mot *Lmotts*, Grégoire de Rostrenen nous offre : *penglaouicq* comme traduction de « tête de linotte, homme de peu de sens ». On peut donc hésiter entre le sens propre de « tête noire » et le figuré « tête de linotte ».

PENGRECC, « Tête de femme ». Baptême à St-Thégonnec (Fin.) en 1616.

PENGRECH, « Tête frisée », relevé sur une enseigne à Langonnet (Morb.) en 1946. Cf. le gallois *pengrych*, même sens.

PENHIR, « Tête longue », dans *Kerbenhir*, village en Pluguffan (Fin.).

PENMBLEN, « Tête jaune » (= blonde); on a également *Bléaumbelen* « aux cheveux blonds », le breton n'ayant qu'un mot pour exprimer « jaune » et « blond ». Un *Penmbelen* apparaît à Morlaix en 1601; deux sont électeurs à Lorient en 1932. Se retrouve dans *Croix-Pen-Mélen*, en Guern (Morb.).

PENMESEN, « Tête de gland », Morlaix 1579, 1606. Village en Saint-Divy (Fin.). Le surnom a pu s'appliquer à un homme qui se taillait les cheveux d'une façon particulière, dessinant une calotte plus ou moins bombée.

PENNERCH, « Tête (blanche comme la) neige »; Sizun (Fin.) en l'an IX; Lorient 1932.

PENNBARN, « Chef de justice ? ». Un Guillaume *Pennbarn* comparaisait aux Montres de Cornouaille pour la paroisse de Lauriec (Fin.) en 1426.

PENNINQUIN, « Tête (ou visage pointu comme le fer d'un fuseau). Village en Guissény (Fin.).

PENNOBER « Chef-d'œuvre » (c'est-à-dire : celui qui avait fait un « chef d'œuvre », dans l'ancien compagnonnage), Lorient 1932.

PENNOEN, doublet probable de *Pennnoan* « Tête d'agneau ». Village en Plévin (C.-du-N.) et *Kerbennoen*, village en Combrit (Fin.).

PENNOGNON, **PENOIGNON**, « Tête d'oignon »; trois inscrits sous la première graphie à Brest en 1932, dont deux originaires de St-Frégant (Léon); la seconde apparaît à Plouvorn (Fin.) en 1685 et se retrouve de nos jours à St-Thégonnec et Ste-Sève avec quatre homonymes dans chacune de ces localités.

PENPLAT, « Tête plate », noble de Goëlo aux Monstres de l'Evêché de St Brieuc en 1437.

PENPOT, « Tête (en forme) de pot »; Plunéret (Morb.) en 1259.

PENQUERCH, « Tête d'avoine » (= tête légère ?). Existait à Riec-sur-Belton en 1510, et s'est depuis maintenu dans cette commune et dans six autres du pays de Quimperlé; Lorient 1932 : *Penquerh*, (Cf. le français *Chedorge*, Paris 1950).

PENRU, **PERRU**, **PERRUS**, **PERU**, « Tête rouge » (= rougeaud, ou cheveux roux ?). Le Cartulaire de Quimper nous offre les diminutifs : *Penrusic*, *Penruic*, le premier à la date de 1379, le second à celle de 1477, la chute du *z*-intervocalique ou final — s'étant opérée entre les deux. La sifflante sonore de *ruz* s'est maintenue dans *Perrus* (Saint-Pierre-Quilbignon et Lambézellec, Fin.) alors qu'elle a disparu dans les doublets cornouaillais et vannetais. Il existe un *Keramperu* en Concarneau et un *Kerperu* en Camors (Morb.).

PENSARD, **PENSART**, « Tête réjouie ». Un *Pensart* était notable de la commune de Beuzec-Cap-Sizun en l'an IX; sous la graphie *Pensard* le nom y est encore porté par une quinzaine de personnes.

PENSIVY, « Tête de fraise » (= visage boursofflé ?). Le nom semble exclusivement cornouaillais, représenté entre Motreff et Quimperlé dans huit communes, par 16 inscrits en 1932. A la même date, je note à Fousnant la graphie *Pensivit* et la francisation *Pincivy* à La Harmoye (C.-du-N.).

PENTOUS, « Tête rasée » (*touza* « tondre »); Plourin-Ploudal-mézeau, 1650.

PENVEN, « Tête blanche » (cf. le gallois *penwyn*, *id.*). C'est

ici le plus répandu des noms de ce type, avec près de 200 homonymes répartis dans 37 localités finistériennes en 1950, sa densité la plus marquée étant celle de Plozévet (26 inscrits des deux sexes). J'ai relevé la forme *Penhuen* évidemment vannetaise, mais malheureusement sans indication de provenance, dans la *Bretagne à Paris* du 25/3/49.

Il est probable que les *Patvin* relevés par Dauzat dans la Loire-inférieure (*Revue du Français moderne*, 1949, p. 162) et dont le nom a été rapproché par G. Serra de l'italien *Panvino* (*Mélanges Dauzat*, 1951, pp. 292-298) doivent être d'anciens *Penven*, bien que des *Patvin* se rencontrent ailleurs en France. En effet, il existe en Escoublac (L. Inf.) un lieu-dit *La Pennevennoye* qui ne s'explique qu'en tant que composé du patronyme *Penven* + suffixe *-oye, -oye*. La francisation *Patvin* était fatale dès lors que le breton avait cessé d'être en usage dans la presqu'île guérandaise, et c'est pourquoi il y a de grandes chances pour que les *Patvin* de la Loire-Inférieure aient eu pour aïeux plus ou moins lointains des *Penven*.

PERROUX, « Tête rousse »; Lanmeur (Fin.), baptême en 1606; *Perous*, Loctudy 1540. Il existe en Pleyben un village dit *Perrous*, du nom d'un ancien habitant.

J'ai laissé de côté un certain nombre de noms en *Pen-* pour lesquels ne s'offre présentement aucune explication : *Pennever* (Moriaix 1767), *Penveven* (Lorient 1932), *Pendésec* (Ploemeur, Morb. 1932, Crozon 1516), *Pendic* (Uzel, C.-du-N., 1930), *Penfornis* (Lorient 1932), *Penorval* (Quimper 1323), *Pellu* (*Archives du Finistère, Inventaire des séries A.B.*).

Il est d'ailleurs vraisemblable que plusieurs autres, explicables ou non, restent à recueillir soit dans l'anthroponymie contemporaine, soit dans des documents anciens.

Morlaix, novembre 1954,

Addenda à Epona-Rhiannon-Macha *

par

Jean GRICOURT

La nature de Conchobar et de Dechtire (*Ogam*, n° 32, p. 75 sqq.)

Nous reproduisons ci-dessous une curieuse note de d'Arbois de Jubainville (1) qui appelle un commentaire :

« Nous avons supprimé une glose qui a pénétré dans le texte : « Les dieux sont les gens puissants, ceux qui ne sont pas dieux sont les gens qui cultivent la terre ». Sir John Rhys a fait remarquer, *Transactions of the third Congress for the History of Religions*, p. 201-202, que dans le *Fled Bricend, Lebor na h'Uladre*, p. 101, col. 2, l. 8, Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 259, l. 12; 13, Conchobar, roi d'Ulster est dit « dieu terrestre » *dia talmaide*, et qu'ailleurs sa sœur Dechtire est dite déesse, *Livre de Leinster*, p. 133, l. 32. Cela semble une imitation de l'usage romain qui élevait à la dignité de *divi* et *divae* les empereurs et les impératrices défunts ».

L'interprétation proposée nous semble assez discutable : — Nous ne savons pas que l'usage oriental en question ait jamais été imité en territoire celtique.

— Nous ignorons de quel texte il s'agit dans cette référence trop imprécise pour nous au Livre de Leinster, mais, dans le *Festin de Bricriu*, il est certain que Conchobar n'a rien d'un défunt.

— Un empereur romain pouvait bien avoir des concubines en nombre plus ou moins élevé et les recruter même parmi sa parenté, ce n'étaient pas elles qui étaient déifiées après leur mort.

* (voir *OGAM* — n° 31 et sv.).

(1) *Tain Bo Cuailnge*, p. 133, n.l. Aucun des travaux cités ne nous a été accessible. Nous n'avons pas cru cependant pouvoir en supprimer la mention.

Or, Conchobar a tout de même une épouse légitime qui seule pourrait faire figure d'impératrice.

L'interprétation à donner nous paraît être toute différente. Si les citations de d'Arbois de Jubainville sont exactes, on voit que Dechtire est appelée déesse tout court. C'est bien ainsi que nous l'avions considérée. Peut-être par là, pourrait-on également expliquer un détail que nous avons jusqu'alors omis de relever : Cuchulainn est souvent appelé « fils de Dechtire », ce qui témoigne de l'importance particulière de sa mère, ce type de dénomination restant exceptionnel en Irlande comme au pays de Galles où la filiation est toujours indiquée par référence au seul père.

Il n'est nullement assuré qu'il faille reconnaître là le souvenir de conceptions matriarcales, comme on l'a parfois voulu (2). Un héros de l'ancienne littérature galloise, porte une appellation semblable : *Mabon ab Modron*. Nous n'avons pas encore fait état de ce personnage parce que, du foisonnement probable de ses aventures, il n'est pratiquement rien resté. Nous le ferons néanmoins intervenir en temps utile, ne serait-ce *a priori* que parce que H. Hubert l'identifiait, avec sa mère, au couple Pryderi-Rhiannon (3). Si nous en touchons un mot sans plus attendre, c'est parce que, dans le nom de *Modron*, il semble bien qu'il y ait tout lieu de reconnaître un équivalent du gaulois *Matrona* = la Grande Mère (La Marne) (4). Un tel nom nous renseigne assez sur la nature du personnage qui le porte. Il montre de quel genre de conception matriarcale il s'agit lorsque la filiation de Mabon est indiquée par sa mère. Il y a tout lieu de croire qu'il en était de même en Irlande pour Cuchulainn et Dechtire.

Conchobar, lui, n'est pas dit dieu tout court, mais « dieu terrestre », ce qui le rapproche à la fois des « gens puissants » et des « gens qui cultivent la terre » de la glose citée. Ce que nous avons noté, à plusieurs reprises de la personnalité du roi, incarnation du dieu sur la terre, nous dispense d'insister longuement sur le sens à donner à cette expression de « dieu-terrestre ». Elle ne peut être que l'équivalent de celles de « dieu annuel » « roi-dieu », « roi-époux-de-la-Déesse-Terre », etc., qu'ont été amenés à forger les spécialistes pour rendre compte de faits semblables.

En fait, la situation n'est simple qu'en apparence. Nous n'au-

(2) M.-L. SJÖESTEDT, *o.c.*, p. 82. Qui dit succession par les femmes, ne dit pas forcément matriarcat.

(3) *Divinités gauloises*, Mâcon 1925, p. 31 ; cf. aussi R. VAILLANT, *Epona-Rigantona*, in *Ogam*, 1952, n° 18, p. 203.

(4) J. VENDRYES, *La Religion des Celtes*, Collection « Mana », Paris 1948, p. 275.

rons pas de peine à montrer un jour prochain que Conchobar est en réalité un ancien dieu dont la légende s'est « humanisée ». Le personnage — comme celui de Cuchulainn — a plu, ce qui a amené les conteurs complaisants à prendre pas mal de libertés avec son histoire.

La qualité de dieu qui est reconnue au roi d'Ulster pourrait donc aussi être un souvenir mythologique. Elle ne s'oppose pas à ses fonctions de souverain. Les divinités des Irlandais, comme celles des Germains ou des Osses, ou de bien d'autres peuples indo-européens ou non, vivent ensemble, forment de grandes familles, des clans, voire même des Etats. Le Dagda est autant un roi qu'un dieu. On voit que cette seconde éventualité nous ramène de toutes façons à la première. Les rois, même historiques, de l'ancienne Irlande sont toujours conçus à l'image de quelque Dagda.

Néanmoins, il serait téméraire de dresser tout un échafaudage sur un seul mot. Les rédacteurs du *Festin de Bricriu* jouent avec des termes que plusieurs siècles de pratique du christianisme ont pu estomper dans leur esprit. La possibilité d'une simple emphase littéraire n'est pas exclue. On s'abstiendra donc ici de conclure sur la nature réelle, primitive, de Conchobar, pour ne garder en vue que ce qui est important pour notre présent propos, le rôle joué par ce personnage en tant que roi des Ulates dans la conception de Cuchulainn.

En ce qui concerne Dechtire, la situation est beaucoup plus nette. Il n'a pu y avoir confusion de ce genre à son sujet, car elle n'apparaît dans le cycle d'Ulster que pour servir de mère à Cuchulainn. Qu'à l'époque historique on l'ait encore tenue pour une déesse est de beaucoup de poids.

La différence de nature entre les chevaux de Cuchulainn (ibid., p. 81).

Nous empruntons au *Festin de Bricriu* (5) cette description des deux animaux qui montre bien que tous les caractères surnaturels sont chez le *Liath Macha*, son compagnon d'attelage étant un excellent cheval, mais sans aucun trait merveilleux.

« Je vois l'un des chevaux attelés au char, cheval gris, à la cuisse large, furieux, au galop rapide et sauvage, allant par petits sauts, à la crinière longue, bruyant comme le tonnerre, la

(5) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *L'épopée...*, p. 114.

crinière arquée, la tête haute, la poitrine large, ardent...; les sabots durs et solides; à eux quatre, ils battent les oiseaux à la course. Ce cheval en courant sur le chemin... lance des étincelles de feu qui rougissent pendant que vigoureusement il s'avance; le bout des brides dans sa gueule est enflammé».

« L'autre cheval est noir foncé, sa dure tête est ronde, son pied mince, son sabot large, sa force victorieuse, son allure très rapide, son poil bouclé, son dos large... A la fois gai et furieux, il a la démarche puissante, frappe fortement des pieds la terre; sa crinière est longue et ondulée; sa queue longue, élégante, balait le sol autour de lui après la course où il a lutté contre les chevaux dans la prairie, puis vite il parcourt en sautant les vallées et les plaines...».

Le rédacteur ayant heureusement placé la description du Gris avant celle du Noir, on ne peut lui reprocher d'avoir recherché un effet de *crescendo*.

Les « cavales de la mer » (ibid., p. 85 sq.).

J. Loth avait d'avance fourni une réponse à notre question quant à la possibilité d'existence, au Pays de Galles, d'expressions métaphoriques désignant la vague par le nom du cheval : « *Casec* (jument) est employé au sens métaphorique, en gallois dans le sens de *vagues de la mer* (*cessyg* et souvent *morgesyg*, « cavales de la mer ») (6).

(6) J. Loth, *art. cité*, p. 130.

Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques VI

par

Paul QUENTEL

18. — *PLUI, PLU*, paroisse et *LOC*, monastère, chapelle, dans la toponymie de la Cornouaille britannique.

Dans sa thèse sur *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans la Bretagne armoricaine* (Rennes 1925 p. 36, n. 63), R. Largillière enseigne que le vx cornique *plui*, cornique moyen *plu*, paroisse, du latin *plebem*, auquel répondent également le gallois *plwyf*, *plwy*, communauté, paroisse, le vieux breton *plui*, breton moderne *plou*, *ploue*, n'est représenté en toponymie que dans *Plu-Vuthack*, forme sous laquelle apparaît dans la *Beunans Meriasek* (qui date de 1504) le nom de paroisse appelée aujourd'hui *Budock*. Il enseigne également (*op. cit.*, p. 18), que *loc*, emprunt au latin *locus*, lieu, que l'on trouve en gallois notamment dans le composé *mynachlog*, monastère, mais non dans des toponymes du type breton *Locronan* = *Loc Ronan*, « le monastère de Ronan » d'où le mot *loc* est suivi du nom d'un saint, ne paraît pas dans la toponymie de la Cornouaille britannique dans des composés du type *Locronan*. L'étude des manuscrits d'Henderson et de Mr Gover, déposés à Truro (Cornouaille britannique) (1) montre qu'il y a lieu de modifier quelque peu cette façon de voir et, par inférence, certaines des conclusions de Largillière concernant la toponymie paroissiale bretonne.

(1) Charles G. Henderson, décédé quelques années avant la guerre, a laissé un travail considérable sur la Cornouaille, dont une grande partie n'a pas été publiée. Les documents consultés sont principalement son *Ecclesiastical antiquities of Cornwall*. La salle de travail de la *Royal Institution of Cornwall* porte le nom de « salle Henderson ». Le manuscrit Gover a pour titre *The place-names of Cornwall*. Le travail, mené à bien sous les auspices de l'*English place-name society* et achevé depuis plusieurs années, comprend quatre fascicules formant un ensemble de 700 pages dactylographiées.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma gratitude envers Mr Douch, Conservateur de la *Royal Institution of Cornwall*, pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée dans mes recherches.

A. — PLUI, PLU.

La forme *Plu-Vathack* de la *Bewnans Meriasek* apparaît rarement dans les documents officiels. Gover ne la relève qu'une fois, et seulement circa 1400, où il note *Plu-Vethek*. Par ailleurs il ne donne — aussi bien avant 1400 qu'après — que *Budock* (*Budoc...*) ou *Seynt Buthek* (en 1449). *Seynt* est une forme du mot corrique qui a le sens de *saint*, dans les noms propres.

Le nom d'une autre paroisse, par contre, comporte dans tous les documents les plus anciens, et conserve aujourd'hui, *plui*, *plu* en composition avec l'éponyme. C'est la paroisse de *Pelynt* (est de la Cornouaille, près de la côte Sud). Voici quelques unes des formes que donne Gover :

Plunent, en 1806 (*Domesday Book*), *Plouent* circa 1200, *Plenint* en 1229, 1236, *Plenet* en 1246, *Plensnt* en 1275, 1294, *Plenynt* en 1284, *Piennynt* en 1830, *Plenynt* alias *Pelynt*, en 1577. C'est la « paroisse de Nonnita », diminutif de *Non(n)*, cf. en Galles *Eglwys Nynydd*, « Eglise de Nonnita ». A environ 2 milles à l'ouest de *Pelynt*, à Hobb Park, se trouve une fontaine de « sainte Nonne ». La même sainte est l'éponyme d'*Allarnun*, paroisse qui se trouve à un peu plus de dix milles à l'ouest de *Pelynt*. *Allarnun* signifie « autel de Nonne ».

Par ailleurs Gover mentionne, dans la paroisse de *Gulval*, le toponyme *Plemming* en 1370 et circa 1500 *Plymmyyn*, *Plemmen* en 1386, *Plemmyyn* en 1474. Il incline à y voir « pleu main », « les pierres de la paroisse ». Dans cette même paroisse de *Gulval*, T. Taylor (*The Celtic Christianity of Cornwall*, London 1916, p. 39) relève *Bleu Bridge*, que ne donne pas Gover, et qui pourrait être un toponyme hybride, « le pont de la paroisse ». Ces deux derniers exemples sont toutefois peu sûrs : dans le premier, l'absence de mutation après *plu* est anormale, et, dans le second, les formes anciennes font apparemment défaut. De toutes façons, il ne peut s'agir d'un nom de paroisse, mais d'un lieu-dit, analogue aux lieux dits du Léon du type *Gorre ploue*, partie haute de la paroisse. Ces toponymes sont ici d'un intérêt secondaire.

Au contraire, les indications que nous livre Henderson, après l'étude qu'il a faite des *Subsidy Rolls*, sont tout à fait capitales. Henderson note, dans ses *Ecclesiastical antiquities*, qu'au XV^e siècle, le nom de différentes paroisses, précédé de *Plu*, est donné comme patronyme aux habitants des paroisses en question. Il cite ainsi : *Pluvathick*, nom donné à un habitant de *Budock*, *Plewbefran*, à un habitant de *Perran*, *Plewgollen* à *Colan*, *Pluwgy* à *Saint Issey*, *Plewgollom* à *Saint Columb*, *Plualyn* à *Saint Allen* et *Pluyust* à *Saint Just*.

B. — LOC

Contrairement à ce qu'indique Largillière, le mot *Loc* se retrouve sûrement en composition dans le nom d'une paroisse, celle de *Luwulyan*, au centre de la Cornouaille.

En voici les formes anciennes, d'après Gover : *Luwulian* (1281), *Lussulian* (1319), *Lauassilyan* (1330), *Luwulien* (1333), *Lansulyan* (1335), *Lansulien* (1338), *Lucylyan* (1342), *Lansulian* (1348), *Luculyan* (1343), *Lansolian* (1349), *Luwulyan* (1356).

Ce toponyme comporte clairement, et comme l'a montré Loth dans *Les noms de saints bretons* (*Revue celtique* XXX, p. 296, tirage-à part, p. 115) le nom de *St Sulien*. En Cornouaille britannique, *Sulyan* se retrouve comme patronyme dans le nom de lieu *Tresillian*, à Newlyn-East (en 1342, *Trssulyan*).

Quant au premier élément, il ne peut être que *loc*. La graphie *x* de la plupart des formes représente la combinaison *cs* de *Locsulien* et le premier *u* est dû à une assimilation avec *l'u* du nom du saint. Quant aux formes comportant *lan*, elles résultent d'une étymologie populaire. Ce toponyme est donc, en dernière analyse, identique à *Lossulien*, au Relec-Kerhuon (Finistère).

Il est possible également que *loc* se trouve dans un nom de lieu, à *Talland*, aujourd'hui *Lemuzin*, en 1250 *Lammana*, *capella de Sanct Lemana* en 1291, *Lamana* en 1300. L'existence d'un « saint *Lamana* » paraît bien suspecte ; on n'en trouve pas trace ailleurs. *Lamana* peut représenter un *locmynagh*, cf. *Loemné* en Bretagne (= *locus monachorum*) (2).

L'étude de ces emplois de *plu* et de *loc* en cornique met en évidence l'étroite parenté qui existe entre les rameaux cornique et breton du groupe brittonique. On sait, en effet, que la toponymie paroissiale bretonne est caractérisée par un emploi très courant de *plu*, le plus souvent devant un nom de saint. *Loc*, généralement devant un nom de saint également, est aussi extrêmement commun. Le troisième pays de langue brittonique, le pays de Galles, n'emploie pas, au contraire, *pluy* ou *loc* dans des for-

(2) Voir aussi *Revue Celtique* XXIX, p. 231.

mations du type (breton) *Ploudaniel*, *Plougrescant*, etc... (cornique) *Pelynt*; (breton) *Locronan*, (cornique) *Luzulyan*.

En ce qui concerne l'emploi de *plu*, on observe que si, la toponymie en quelque sorte officielle comporte peu d'exemples de ce mot devant l'éponyme de la paroisse, en revanche, dans la langue parlée, il était employé exactement comme en breton.

Luzulyan donne lieu à une observation importante pour la toponymie bretonne. Largillière a soutenu que les toponymes bretons en *Loc* étaient postérieurs au X^e ou XI^e siècle (*op. cit.*, notamment p. 18, 27). Il observait : qu'il n'y a pas d'exemple du type breton *Locronan* en Grande Bretagne; qu'il n'y a guère d'exemple de noms de lieux en *loc* dans cette partie est de la Bretagne qui était autrefois de langue bretonne; que de très nombreux toponymes en *loc*, tels *Locmaria*, sont manifestement très postérieurs aux immigrations bretonnes (*Maria*, « Marie », est relativement récent). Mais cette argumentation pêche par la base. Certes, il existe fort peu de noms en *loc* en Haute-Bretagne et il est acquis que les *Locmaria*, *Lochrist* sont de fondation récente (3). Mais l'existence de *Luzulyan* en Cornouaille — dont la toponymie générale est si proche de celle de Bretagne — interdit d'admettre qu'avant le X^e s. « le mot *lok* était inconnu, que son emploi en breton n'a commencé qu'après le recul définitif du breton dans les limites qui sont encore sensiblement ses limites actuelles » (Largillière, *op. cit.*, p. 18). Il faut simplement dire que les noms en *loc* sont particulièrement nombreux après le XI^e siècle. Il semble bien que les *Locronan*, par exemple, soient antérieurs à cette époque : un des rares noms en *loc* de Haute-Bretagne est précisément un *Laurenan* (= *Locronan*) (4).

St. Servan, Novembre 1954.

(3) Il est cependant surprenant de trouver un *Loc-Maria* à Saint-Malo sur Ondes (I. et V.). J'ignore à ce jour si ce toponyme se trouve dans les archives de la paroisse.

(4) Canton de Merdrignac.

BIBLIOGRAPHIE

Marcel PLANIOL, *Histoire des Institutions de la Bretagne* (Droit Public et Droit Privé). Editions du Cercle de Brocéliande, Rennes, Tome I, 366 pp., in-8°.

La destinée de cet ouvrage ressemble curieusement à celle du livre de H. Hubert, *Les Germains*, à cette différence près que l'écart entre la date de la rédaction de l'ouvrage et celle de sa publication est encore plus grand, et que l'ouvrage de Hubert avait été perdu, tandis que dans le cas présent il s'agit d'une « attente » un peu longue. Achevée en effet vers 1895 l'*Histoire des Institutions de la Bretagne* voit les deux premiers de ses six tomes publiés en 1954 grâce à une initiative heureuse.

Le nom du grand juriste Marcel Planiol est assez connu pour que nous puissions nous dispenser de présenter l'auteur avant de présenter l'œuvre historique. Car cet éminent spécialiste du Droit Civil et de la Coutume de Bretagne fait aussi œuvre d'historien du droit et d'historien au sens ordinaire du terme : son *Histoire des Institutions* est aussi une *Histoire de Bretagne*, et comme le fait remarquer M. Durtelle de Saint-Sauveur dans son avant-propos : « Il s'engageait ainsi dans un domaine passablement négligé, « soit par les historiens, soit par les juristes, les premiers n'accordant le plus habituellement aux institutions qu'une place trop « réduite, les seconds bien souvent faisant fi de l'histoire ».

On ne saurait mieux définir un livre et l'esprit qui l'anime. En le rédigeant à la fin du XIX^e siècle Marcel Planiol combait une grave lacune, et cette observation reste valable aujourd'hui. Son *Histoire des Institutions de la Bretagne* ne se contente pas en effet de résumer brièvement l'époque antérieure à l'immigration, elle plonge profondément dans l'antiquité gallo-romaine à laquelle sont consacrées près de 200 pages, tandis que l'époque bretonne primitive (VI-VIII siècle), qu'il est difficile de dissocier complètement des périodes antérieures, couvre le reste du volume.

Il y aurait fort peu de choses à redire à ce livre. En érudit doué d'un véritable sens de la recherche historique, Marcel Planiol a su dresser l'inventaire de ses sources et interpréter avec maîtrise la documentation qu'elles lui apportent, qu'il s'agisse des cités gauloises et gallo-romaines, ou des données géographiques régionales. Tout est clair, net, précis, et aussi complet que la bibliographie dont Marcel Planiol disposait, lui permettait de le faire. On est obligé d'admirer l'érudition, les qualités critiques et la patience de l'auteur qui n'avait à sa disposition ni le *Corpus*, ni l'*Altceltischer Sprachschatz* de Holder au complet, ni aucune de ces nombreuses encyclopédies (genre Pauly-Wissowa) auxquelles nous sommes habitués et dont nous nous passerions difficilement. Marcel Planiol a même le mérite rare de savoir discerner dans la masse confuse des publications régionales, florissantes à son époque, ce qui est utilisable et ce qui ne l'est pas. Il rend compte par exemple avec une pointe d'ironie souriante du « jeu archéologique » puéril, entaché de patriotisme de clocher, qui a opposé pendant longtemps les érudits du pays de Vannes à ceux du pays

de Nantes, à propos de l'endroit où se déroula la bataille navale entre César et les Vénètes (p. 45), et il a déjà cette phrase cruelle : « Faute de documents, la plupart des identifications proposées jusqu'ici ne sont que des conjectures sans valeur », Marcel Planjol a au plus haut degré le souci du document historique et n'aime pas les références de seconde main ; on ne manque pas de le remarquer à la façon dont il utilise judicieusement les travaux antérieurs.

Le chapitre II sur l'état de l'Armorique avant les Bretons, sans rien enlever aux historiens réputés de la Bretagne, d'Argentré, la Borderie ou actuellement MM. Durtelle de Saint Sauveur, et Hocquet du Haut Jussé, est un modèle du genre. Marcel Planjol a eu à son époque (il y a plus de cinquante ans) le rare privilège de remarquer et de prouver que l'Armorique est loin d'être dépourvue de traces d'occupation romaine. Il nous montre un pays organisé de façon cohérente, différant assez peu du reste de la Gaule par sa structure économique (importance des voies de communication), politique et religieuse. Si l'Armorique a quelquefois un aspect archéologique particulier, c'est qu'elle se trouvait à l'écart des grandes routes commerciales. On y menait « la vie provinciale dans toute sa tranquillité : la civilisation latine s'y propagea sans effort et sans éclat ». L'Armorique n'a pas été dépeuplée par la Pax Romana plus que le reste de l'Empire, comme le voulait d'Argentré : elle a souffert des grandes invasions, mais personne ne saurait dire dans quelle mesure et une grande partie des destructions a pu être le fait des Bretons lors de leur arrivée ! Marcel Planjol réfute de même de manière définitive les assertions selon lesquelles les évêchés bretons n'auraient daté que de l'immigration. Il fait justement remarquer que la grande partie des immigrants n'est survenue qu'au VI^e siècle et on pourra utilement comparer cette observation aux conclusions de M. Paul Quentel à propos de Saint Malo et de Saint Servan (cf. *Ogam* 33).

L'immigration bretonne pose d'ailleurs de multiples problèmes qui auraient souvent tendance à se résoudre contradictoirement. D'une manière générale il y a trois grands aspects principaux dans ce problème : peuplement, chronologie, et organisation pendant la période de transition. Le problème du peuplement est aux trois-quarts résolu par la certitude formelle que nous possédons d'une vie économique et culturelle gallo-romaine assez active. On peut donc affirmer à bon escient que les Bretons ne sont pas arrivés dans un pays vide. Seule, reste à déterminer, l'importance réelle de l'immigration. M. Paul Quentel (cf. *Ogam* 31-36) a réussi à prouver que le Clos-Poulet avait vu arriver un flot assez dense d'immigrants, mais le problème est ardu et il serait téméraire d'avancer des chiffres. Marcel Planjol suit naturellement la thèse, inattaquable à son époque, qui reçoit l'invasion anglo-saxonne pour cause immédiate de l'immigration, et lie directement les lieux chronologiques. Il est incontestable que la majorité des « fuyards » de Grande-Bretagne comprenait les *Cornovii* et *Dumnonii* mais la question se pose actuellement de savoir si l'immigration n'avait pas commencé avant les invasions anglo-saxonnes. Toutefois on ne fera pas grief à Marcel Planjol de ne pas avoir examiné cet aspect nouveau du problème. Lui-même insiste sur la lenteur extraordinaire de la colonisation germanique dans l'île de Bretagne

et la lenteur correspondante de l'implantation bretonne en Armorique : « La constitution de la petite Bretagne s'est faite peu à peu, par l'afflux prolongé des immigrants ; elle n'avait pas de date précise, et, dès le temps de Grégoire de Tours, on pouvait par une illusion très naturelle la faire remonter très haut dans le passé ». Quant au problème de l'organisation politique, sociale et religieuse, on sent tout de suite qu'il est appelé à former la base des tomes futurs. Marcel Planjol ruine en passant la fable historique de l'existence de Conan Meriadec et donne la citation latine prouvant que Riethime ne venait pas d'Armorique, mais de Grande-Bretagne. Puis il insiste longuement sur les longues luttes qui mirent aux prises les Bretons et les Francs pour la possession des Comtés de Rennes et de Nantes, luttes qui se terminèrent le 22 juin 843 par la victoire de Nominé à Ballon. Mais c'était une victoire à la Pyrrhus, puisque, en fin de compte la cour ducale devait, après les bouleversements dus aux conquêtes des Normands, se franciser complètement avec la maison de Dreux, faute d'une assise bretonne suffisante dans les marches conquises où se trouvait la capitale politique et économique ; Rennes : Marcel Planjol se meut aussi avec beaucoup d'aisance dans les rivalités qui déchirèrent les évêques bretons et francs, les premiers refusant systématiquement de se soumettre à l'évêché de Tours, et persistant à garder les us et coutumes de l'église insulaire.

Nous ne pouvons tout mentionner : le livre constitue une mine inépuisable de renseignements et de références de tout ordre et de première qualité. Il est parfois assez vieilli : depuis une cinquantaine d'années, il y a eu bien des découvertes, épigraphiques, numismatiques, linguistiques ou autres, et bien des données de la fin du XIX^e siècle ont changé de visage. Faut-il regretter qu'un historien n'ait pas pris la peine de mettre à jour les références, de rajeunir quelques courts passages ou de rectifier quelques erreurs sans conséquences ? Mais l'intérêt que l'on peut et que l'on doit porter à l'ouvrage n'en est pas diminué. D'emblée le livre de M. Planjol se hausse au rang des classiques indispensables à tous ceux qui étudient l'Armorique gallo-romaine et la Bretagne.

Fr. LE ROUX

Florian LE ROY, *Tro-Breiz, ou le Pèlerinage aux Sept-Saints*, Librairie Celtique, Paris, 243 pp. pl. et cartes.

Le *Tro-Breiz*, c'est le Tour de Bretagne des anciens pèlerins bretons. Mais l'étymologie est loin d'être une définition suffisante, et ce pèlerinage était quand même bien spécial. Les Celtes ont toujours eu un monde religieux bien à eux, à part, même dans le cadre du christianisme. L'élite aristocratique et guerrière du moyen-âge a pu participer aux croisades, le peuple a pu se soumettre docilement à toutes les recommandations de son clergé, mais la multitude innombrable des saints locaux a toujours eu la préférence, et dans bien des cas, le menu peuple des villes et des campagnes s'en contenta et s'en contenta encore avec une indéfinissable confiance. Il appartient aux hagiographes de nous expliquer ces phénomènes et leurs tendances, mais il est sans danger

De dire que le Tro-Breiz est un phénomène caractéristique de la mentalité d'un peuple celtique. C'est en quelque sorte un essai de classification populaire dans la fourmilière impressionnante des saints bretons, grands moyens et petits : il y a des cas où la classification est difficile, les plus imposantes et les plus vénérables figures, auréolées de gloire et de légende gardent toujours dans le culte populaire un aspect familier bien reconnaissable. Mais il y a cependant des cas où le doute n'est possible pour personne : les saints venus de Grande-Bretagne avec les immigrants, et tout particulièrement les sept saints fondateurs des évêchés, future armature religieuse et administrative du Duché, ne peuvent être que de très grands saints. Et très tôt une vénération commune les a entourés.

Deux cents pages durant, F. Le Roy refait pour le lecteur ce « Pèlerinage aux Sept Saints de Bretagne », dont l'origine se perd dans les débuts de l'histoire de Bretagne, et qui, avant de tomber en désuétude, ne s'est guère altéré qu'aux XV^e et XVI^e siècles. On va donc, sans hâte, de ville en ville, ou de hameau en hameau, de fontaine en fontaine, de pardon en pardon. Ce curieux pèlerinage se faisait, si nous en croyons le livre, dans le sens Quimper — St Pol-de-Léon — Tréguier — St Brieuc — St Malo — Dol — Vannes — Quimper, c'est-à-dire dans le sens de la marche du soleil, et pour le faire, le pèlerin avait le choix entre « les quatre temporaux de l'année ». (Il est remarquable aussi que l'itinéraire laisse de côté tout le centre du pays (*argoat*) et ne touche guère que le littoral). Rien n'est plus agréable que de suivre par des routes pittoresques et toutes riches de souvenirs, un auteur qui sait décrire avec maîtrise ce qu'il voit et ce qu'il ressent. Il sait aussi bien décrire les rues tortueuses du vieux-Quimper, les splendeurs de sa cathédrale, la route cahotante traversant les monts d'Arrée, ou la hardiesse élégante du Kreisker.

Ce livre, très bien écrit, est illustré avec beaucoup de goût. L'auteur connaît bien son sujet et on serait mal fondé de lui faire des reproches. Les livres où l'intérêt ne faiblit jamais sont assez rares pour mériter d'être signalés. F. Le Roy ne peut sans aucun doute encourir que des reproches bien légers, et seulement sur des points de détail, de la part des spécialistes de la critique littéraire. Toutefois nous nous permettons un reproche à son encontre : il ne vise ni le fond ni la forme de son livre, mais il est nécessaire de faire une observation de principe :

M. Florian Le Roy a traité le sujet en écrivain et ne prétend, à aucun endroit, avoir fait œuvre scientifique. Mais ceci n'empêche nullement l'aspect scientifique — essentiel — d'exister. Pour rédiger son livre, F. Le Roy a été obligé d'accumuler de la documentation, de consulter des ouvrages spécialisés, des archives, des revues. Le Tro-Breiz fourmille de renseignements intéressants, curieux, étranges, mais où sont les références ? L'écrivain n'aurait en aucune façon rebuté son lecteur en donnant une bibliographie, même restreinte, de ses sources.

Pierre LEROUX

CHRONIQUES

Wilhelm BRANDENSTEIN, *Der Ursprung des Fussballspieles in Festschrift. Lebenserziehung in der Kultur*, Graz 1954, p. 27-31.

De tous les amateurs de football, il en est sans doute bien peu qui se sont jamais posé la question de savoir quelle est l'origine exacte de ce sport. Elle est cependant des plus intéressantes et on saura gré au Prof. Wilhelm Brandenstein, de Graz, d'y avoir consacré quelques pages bien documentées.

Un ouvrage d'ensemble, *History of Football from the Beginnings to 1871*, publié en 1938 à Bochum par F. P. Mogoun, attribue au jeu une origine classique. Mais s'il en était ainsi, remarque le Prof. Brandenstein pourquoi le foot-ball est-il originaire d'Angleterre et non d'Italie ? Il existe bien quelques représentations antiques d'athlètes jouant à la balle, mais ce ne saurait être une preuve concluante. On trouve le jeu de balle (*lusus pilae*), sous des formes voisines dans toute l'Europe. Selon Mannhardt les anciens Germains le connaissaient : on jouait encore au Moyen-Age en Allemagne, à un *Osterball* dont le nom se passe de commentaire, et le Prof. Brandenstein donne au passage des références plus proches de nous, par exemple une relation de l'évêque de Mende narant en 1285 que le clergé du lieu jouait à la balle le saint jour de Pâques, tandis qu'en Normandie « le dernier jeune marié avant l'*invocavit* jetait, du pied d'une croix, en direction de l'église une balle remplie de pièces de monnaies. De l'autre côté se trouvaient des jeunes gens qui cherchaient à attraper la balle. Celui qui y parvenait devait courir à travers trois paroisses sans être rejoint, après quoi la balle (chargée de vertu magique) lui appartenait. »

Point n'est besoin de citer de nombreux exemples pour apercevoir régulièrement derrière toutes ces coutumes anciennes une toile de fond magique, culturelle, religieuse : le hasard n'est pour rien dans le fait que ces jeux ont tous lieu sensiblement à la même époque : Carnaval, Pâques ou premier Mai. Quant à la balle, elle fait penser aux œufs de Pâques ou de Mai que l'on attachait à la roue ou à la couronne au sommet de l'arbre de mai dans divers pays. Et cela nous mène très loin sous tous les rapports, aussi bien en Irlande où la fête de Beltene revêt une importance primordiale (cf. l'article de Gw. Berthou-Kerverzhioù in *Ogam* n° 2 n. s. p. 1-3), qu'en Grèce (Ariadne et Thésée). Et nous voici arrivés en pleine histoire des religions, par la conjonction de ces œufs ou balles, symboles de fécondité, de l'arbre, et du soleil symbolisé par la roue, à des dates se situant entre la fête de Pâques et l'ancienne fête païenne du solstice d'été (cf. aussi l'article de Jan de Vries in *Ogam* 27). Le thème du renouveau, de la renaissance est constant, immuable presque, et est-il besoin de faire remarquer à nouveau qu'il serait vain de vouloir assigner par exemple une date fixe à Beltene ? M. Charles Lé Gall qui a

apporté récemment une *Contribution au folklore de Pâques et de mai en Basse-Bretagne* dans *Les Cahiers de L'Iroise*, n° 3, Août-septembre 1954, p. 32-39, ne semble pas avoir remarqué cette mobilité de date, il écrit avec raison « cette nuit (de mai) appartient aux jeunes », mais émet un peu plus loin un jugement prématuré en écrivant : « Des Celtomanes ont pensé découvrir le sens des coutumes printanières dans la concordance calendaire qui existe entre la date du début de l'été (Beltene) ? ». Le rapport est évident, indéniable, bien des linguistes, ou historiens des religions l'ont noté, sans même avoir à chercher dans les résidus folkloriques modernes et le mot *celtomane* à l'endroit de celtisants aussi érudits qu'objectifs est un fâcheux *lapsus calami* !

En résumé, le jeu de balle du fond indo-européen commun contient en règle générale un symbolisme solaire marqué. Mais la question est inévitablement fort complexe : insistons seulement sur l'opposition classique parmi les joueurs, entre gens mariés et non mariés. Sans aller chercher ailleurs, on la retrouve en Haute-Bretagne (cf. le livre de M. Henri-François Buffet, p. 191) dans le fameux jeu de la soule, par exemple à Saint Georges-de-Reintembault, non loin de Pontorson, localités qui ont fait partie du Duché de Bretagne jusqu'en 1790, où gens mariés et célibataires, se disputaient plus ou moins brutalement le ballon dans une mêlée indescriptible.

Cependant, sans avoir à nier leur parenté certaine, il est bon de distinguer le jeu de balle (*lusus pilae*), en général, dont la « soule », du foot-ball, aux règles particulières, et spécifiquement originaire des îles britanniques. A ce sujet, si la soule a passé de Normandie en Bretagne pour y terminer sa carrière vers 1890. Il est abusif d'affirmer comme le font quelques germanomanes (*Viking*, n° 15, 1954, p. 16-18, à ne pas confondre avec la revue scandinave) mal renseignés, que les Normands ont apporté la soule en Angleterre. Il est plus raisonnable de penser que les Anglais et les Celtes des Îles avaient leur soule à eux, le foot-ball, et n'avaient nul besoin d'imiter les Normands qui tenaient leur soule, très certainement d'ancêtres plus celtes que scandinaves, Baiocasses, Unelles et autres Gaulois. Dans ces conditions, écrire que les supposés *Männerbünde* (cf. les ouvrages de MM. Dumézil et Vikander) de Normandie avaient été un « fabuleux exemple du courage nordique » (sic) est passablement ridicule.

Mais venons en au foot-ball proprement dit dont tout ce qui est ci-dessus aidera à comprendre le sens. La première mention historique en est faite, nous explique le Prof. Brandenstein, par une proclamation de Nicolas Farndon, bourgmestre de Londres, qui interdit le jeu vers 1314. Un manuscrit de 1321 précise que l'on joue *cum pedibus* et un autre de 1365 donne le nom définitif de *pila pediva*, après quoi les renseignements abondent. Antérieurement, vers 1200, il est même fait mention dans un roman arthurien (*de Layamon*) de ce que M. Brandenstein appelle un « Ballplatz ». Ce qui frappe avant tout dans le foot-ball, ce sont les règles qui le codifient, au contraire de la soule où tout est permis. Voici ce que M. Brandenstein résume de ces règles initiales : 1° — le jeu n'avait lieu qu'une fois par an, entre la Chandeleur

et le premier mai 2° — Les joueurs se divisaient en deux groupes, gens mariés contre célibataires. 3° — La balle de cuir remplie à l'origine de copeaux, arrivait à être d'un diamètre imposant : on ne pouvait plus la lancer, mais seulement la faire rouler à terre. 4° — Le jeu commençait vers 14 h. et se terminait au coucher du soleil. 5° — Les portes (ou buts) vers lesquelles il fallait pousser le ballon se trouvaient à l'est (soleil levant) et à l'ouest (soleil couchant). Le Prof. Brandenstein nous rappelle même que dans la commune d'Inverness (Ecosse), les femmes mariées triomphaient régulièrement des femmes célibataires.

Cette victoire constante est remarquable, mais l'orientation des buts l'est tout autant. Cette marche de la balle d'est en ouest ne rappelle-t-elle pas dans une certaine mesure le circuit annuel des rois d'Irlande, lequel ne pouvait avoir lieu que dans ce qui serait aujourd'hui « le sens des aiguilles d'une montre » ? Le Prof. Brandenstein rappelle brièvement le culte solaire, Appollon Grannos en Gaule et Grian en Irlande (cf. par ailleurs *Ogam* 19, 27 et 31, les articles de F. Leroux et de E. Thevenot avec la bibliographie qui en dépend), et étudie le nombre 12 dont il nous dit avec beaucoup de raison (bien qu'à notre avis le rôle du nombre 12 soit accessoire) qu'il symbolise le soleil dans cette affaire ; on allumait jadis douze flambeaux, et douze personnes prenaient part aux jeux en l'honneur du dieu-soleil. Si dans le cas du foot-ball on n'a plus que onze joueurs, c'est suppose M. Brandenstein, pour éviter que le malheureux arbitre ne soit le 13°. Le cas du rugby n'est pas évoqué, mais chacun sait que ce n'est qu'une variante tardive. En tout cas, après l'étude du Prof. Brandenstein, on a les plus grands raisons de croire à l'origine celtique, et peut-être goidélique, du foot ball actuel. Il n'est nullement dépourvu d'intérêt d'évaluer l'ancienne valeur religieuse de ce jeu, et en même temps, d'avoir un aperçu — même fragmentaire — sur les habitudes « sportives » des Celtes, et la façon caractéristique dont leur *religio* primitive baignait et pénétrait leur vie entière.

Christian GUYONVARCH

Wolfgang Jungandreas, *Die Treverer zwischen Kelten und Germanen* in *Trierer Zeitschrift*, t. XXXI, fasc. 1-2, 1953, [1954], p. 1-14.

On a beaucoup écrit sur les rapports des Celtes et des Germains. Ce n'est plus une question toute neuve, mais la contribution linguistique est fondamentale, et il suffit, pour ne pas encombrer le présent compte-rendu de citations, de se reporter au récent article de M. Polomé dans le n° 34 d'*OGAM* pour avoir une idée très exacte de l'ampleur de la documentation nécessaire pour aborder un tel sujet. Il faut évidemment se limiter et faire preuve quelquefois de circonspection, par exemple, ne pas marcher sans s'en apercevoir sur les traces du celtomanes qui faisait venir en ligne droite l'allemand *Steuer* du breton *stur*, et ne pas tomber plus dans l'excès contraire en reléguant le celtique au magasin des accessoires. Du fait même qu'à l'époque protohistorique Celtes et Germains ont été en rapports de bon ou mauvais voisinage, on doit s'attendre inévitablement à des emprunts : c'est

une simple vérité première. La difficulté réside uniquement dans la détermination et la datation des emprunts respectifs. Mais cette difficulté est de taille et M. Polomé a eu parfaitement raison, dans l'état actuel des recherches, de faire retentir un sage appel à la prudence dans l'élaboration, l'exposition et l'utilisation des hypothèses. Si Hubert a en effet écrit « Dans l'incertain on peut errer », ceci ne peut vouloir signifier que, si faute de preuve on reste libre de choisir une hypothèse, l'hypothèse la plus logique doit toujours être considérée, tout bien pesé, comme étant la plus vraisemblable sans que pour cela on soit autorisé à la faire dévier dans le sens que l'on souhaite et à s'en servir comme d'un fait établi pour échafauder une théorie. On ne peut pas suivre jusqu'au bout Siegmund Feist affirmant que les Germains ne sont pas des Indo-Européens. S'ils ne l'étaient pas au départ, ils le sont au moins devenus. Et on ne peut non plus prendre pour argent comptant l'adjectif *indogermanisch* forgé par les savants allemands pour désigner ce qui est indo-européen. Il y a aussi des faits à peu près définitivement établis et qu'on ne peut accepter de voir bouleverser sans précaution par simple besoin de nouveauté. On ne peut accepter l'hypothèse de Mme Heiermeier (Cf. l'article de M. Polomé in OGAM 34, p. 145 sqq) relative à l'antériorité du P au Qw- en Europe occidentale, non plus que celle jadis émise par Alois Walde sur les rapports de parenté entre le celtique et l'italique (Cf. J. Vendryès, *Italique et celtique* in *Revue Celtique*, t. 42, 1925, p. 379-390). Le livre de Henri Hubert, écrit par un savant remarquable et qui mérite la plus grande confiance (*Les Germains*, cf. OGAM 23, p. 276-277), constitue un premier essai de synthèse générale à propos des Celtes et des Germains. On aura toujours beaucoup à y apprendre. Mais la synthèse tentée par Hubert n'était-elle pas un peu prématurée ? Le matériel fragile sur lequel on travaille se ressent souvent douloureusement de la persistance de cloisons trop étanches entre les diverses disciplines et il est à craindre que pendant longtemps encore on ne trouve son principal profit dans des travaux se fixant un cadre géographique ou historique assez limité.

On s'accorde généralement à reconnaître à l'époque protohistorique une nette supériorité technique des Celtes sur les Germains, et d'un autre côté ces derniers font dans l'histoire une apparition bien plus tardive. Sans vouloir systématiser on peut donc voir à bon droit le reflet d'une ancienne hégémonie celtique, au moins économique et culturelle, sinon politique dans une phrase telle que : *neque enim conferendum, esse Gallicum cum Germanicum agros neque hanc consuetudinem victus cum illa comparandum* (César B.G. I, 31). Qu'on se souvienne aussi de l'acharnement d'Arioviste, qui d'ailleurs, pratiquait le gaulois, à vouloir s'implanter en Gaule. Cette hégémonie, cette influence celtiques ont pu être déterminantes antérieurement à l'époque historique — qui commence ici avec César — dans le cas de certaines peuplades à cheval sur deux civilisations, au point de les faire changer complètement de mode de vie ou de langue. César comprend sous le nom de *Celtae* les habitants du territoire en-deçà du Rhin tandis que les Germains sont ceux qui *trans Rhenum incolunt*. Mais les frontières sans failles sont rares, les écrivains anciens ont souvent fait la confusion entre Celtes et Germains, et au fond

rien n'interdit de supposer que les peuplades germaniques des régions limitrophes ont été assez celtisées pour cacher leur véritable identité. C'est pourquoi nous avouons avoir été très vivement intéressés par le sujet que M. Jungandreas a traité.

A l'époque romaine les Trévires occupaient une région s'étendant du Rhin à la Meuse. A l'est se trouvaient les *Suèves*, entre les limes et la Lahn les *Chattes*, et vers le nord, jusque vers Cologne, les *Usipètes* et les *Tenctères*, ces derniers ayant pour voisins les *Bructères*. Dans trois de ces noms, le suffixe est le même : *Treveri*, *Tencteri*, *Bructeri*. Or on retrouve à plusieurs reprises en Germanie des suffixations semblables dans des étendues géographiques très restreintes, par exemple, nous cite l'auteur : *Inguaeones* — *Istuaeones* — (*Hermiones*). Ceci ne constitue nullement une preuve décisive, mais c'est cependant un indice, et il se trouve appuyé par les assertions nombreuses des écrivains latins, dont M. Jungandreas donne toutes les citations souhaitables; principalement Tacite, *Hist.* IV, 77, *Germ.* 28, et César, *B.G.* VIII, 25. L'attitude des Trévires à maintes reprises au cours de l'histoire antique témoigne d'une tendance constante à s'allier aux Germains. Si l'on n'avait que les données de l'histoire il faudrait considérer les Trévires comme des Germains. Mais tout ce qu'on sait de leur langue se rattache au celtique. Un des plus curieux témoignages qui soit à leur sujet n'est-il pas apporté par Saint-Jérôme dans le Commentaire de l'épître aux Galates, 2, 3 : *Unum est quod inferimus et promissum in proximo reddimus, Galatas excepto sermone graeco, quo omnis Oriens loquitur, propriam, linguam eandem paene habere quam Treviros; nec referre si aliqua exinde corruperint, cum et Afri Phoenicum linguam nonnulla ex parte mutaverint, et ipsa Latinitas et regionibus coeque mutetur et tempore*. Les Trévires parlaient gaulois et aucun doute n'est possible à ce sujet. Si la chose avait besoin d'être prouvée, elle l'aurait été encore surabondamment par l'imposant article de L. Weisgerber, *Sprachwissenschaftliche Beiträge zur frührheinischen Siedlungs- und Kulturgeschichte* in *Rheinisches Museum für Philologie*, 1935, t. 84, p. 289-359, qui par une analyse et un classement minutieux montre que, dans leur immense majorité, les éléments d'enquête apportés par l'épigraphie sont celtiques. Toutefois il y a un reliquat de termes que leur forme n'apparente en rien au celtique et que l'on ne peut confondre avec la couche romane postérieure au celtique. Dans bien des cas, les toponymes (qui persistent avec plus de facilité que les anthroponymes) sont préceltiques, Weisgerber a pensé à un substrat ligure ou méditerranéen, ce qui est parfaitement normal si l'on considère les Celtes comme les premiers occupants indo-européens de la région. Mais dans le cas des Trévires M. Jungandreas ne semble pas juger nécessaire de remonter si avant. Pour lui « darf auch das nachbarliche Germanische herangezogen werden » et il s'écarte quelque peu de la façon de procéder de Weisgerber en basant son enquête en premier lieu sur le germanique. Il a établi une assez longue liste de toponymes dont l'évolution ou la formation ne sont pas celles du celtique par :

— Le maintien du P initial : * *Palekenna* (Pallien), * *Pallinkom* (Pellingen), * *Plovakom* (Pluwig).

— La présence de *-ku-* (w consonne) dans quelques toponymes comme * *Aquacum* (Aach), * *Aqualia* (Eifel) et des anthrope-

nymes tels que *Quigo*, *Quigilla*, *Neqisigo* (déjà relevés par Weisgerber).

— La présence très fréquente de la terminaison *-aba* « ruisseau qui serait employée par analogie avec le germanique, cette forme étant beaucoup plus rare dans le reste de la Celtie continentale. En outre, *-aba* est quelquefois joint à des termes ne s'expliquant que par le germanique, ex. : **Ornaba* (Orenhofen) cf. **orn* au lieu du celt. **eriros* « aigle » (Cf. OGAM 31, p. 48).

— L'emploi du suffixe *-ankom* au lieu de *-inkom* (qui, rappelons-le, a souvent été considéré comme ligure). Sur le territoire germanophone avoisinant on a la même opposition de *-ingum* et *-ungum* et M. Jungandreas a dressé (p. 11) une carte où les deux groupes, celtique *-ankom* et germanique *-ungum* forment deux taches de taille inégale, mais pas très éloignées.

Tout cela naturellement « rührt in graue Vorzeit hinauf », mais on ne pourra pas reprocher à M. Jungandreas de ne pas être positif. Faisant emprunt d'une donnée archéologique (p. 9, n. 90, P. Steiner, *Neue Hügelgräber bei Horath* in *Tr. Zt.* 8,92) il admet une invasion germanique, à laquelle les Trévires auraient participé, vers 600 avant J.C. Mais à cette époque les Celtes n'avaient pas encore commencé leur expansion hors de leur habitat primitif (Allemagne du Sud, Suisse et Haute-Autriche). Ils ne surviennent qu'à l'époque de La Tène (Spätlatènezeit). Or en germanique commun se fait au V^e siècle environ la première mutation consonantique : *P, T, K* indo-européens passent à *F, TH, H* et *B, D, G* deviennent *P, T, K*, cependant que les Trévires, soumis à l'influence prépondérante du monde celtique, finissaient par s'y intégrer linguistiquement et gardaient leurs toponymes dans leur forme germanique primitive. De leur communauté d'existence avec les Tencières et les Bructères ils n'auront non plus gardé que le suffixe de leur nom et certaines affinités. Nous avons l'impression que les données archéologiques sur lesquelles M. Jungandreas s'appuie sont trop sommaires ; les migrations celtiques ne constituent pas un problème simple à résoudre et il aurait peut-être fallu examiner par exemple les dernières études de M. Bosch-Gimpera (*Les mouvements celtiques*, surtout le ch. III in *Études Celtiques* VI/1 p. 89 sqq.), sans pour cela devoir le suivre aveuglément, mais les arguments linguistiques sont solides et l'article est présenté avec talent. Et en conclusion, M. Jungandreas réussit à prouver de façon très nette que les Trévires sont des Germains celtisés. On pourrait donc leur attribuer, étant donné leur position géographique et leurs contacts de part et d'autre, un rôle assez important dans la transmission des termes empruntés par le germanique au celtique. Mais ceci est une autre affaire.

Christian GUYONVARCH

Jan de Vries, *La toponymie et l'histoire des religions* in *Revue de l'histoire des religions*, 1953, p. 207-230.

C'est depuis longtemps un lieu commun des études linguistiques dans tous les pays, que de dire que les toponymes et hydronymes, à un plus haut degré que les anthroponymes et les théonymes, ont un destin à part. Les populations peuvent changer

ou changer de langue, les habitudes linguistiques peuvent être bouleversées de fond en comble, le toponyme reste ; il s'altère, évolue selon des lois phonétiques nouvelles, n'est plus compris ou est mal compris, mais il reste. Il est un fait plusieurs fois vérifié au cours de l'histoire, que les nouveaux occupants d'un pays se contentent le plus souvent de donner aux toponymes déjà existants lors de leur arrivée une physionomie plus ou moins en accord avec la langue qu'ils apportent. D'innombrables noms de lieux ou de rivières de l'ancienne Gaule ne sont, en français ou en allemand, que de purs toponymes gaulois modifiés par des évolutions phonétiques différentes : le *Noviomagos* des Veromanduels a abouti à *Noyon*, et celui des Trévires à *Neumagen*. La liste pourrait être fort longue.

Dans un certain sens aussi, une forme toponymique a peu de signification intrinsèque : elle ne vaut que par rapport à ce qui l'entoure, dans le temps et dans l'espace. Les données topographiques les plus simples, comme les causes historiques, religieuses ou sociales les plus compliquées, peuvent avoir présidé à sa naissance. Autant et plus peut-être que tout autre science humaine, la toponymie se fait remarquer par l'extrême variété et l'extrême complexité des problèmes qu'on lui demande de résoudre. Elle semble sans doute très facile si l'on se contente d'une liste d'écarts ou de la carte Michelin, mais ce n'est qu'une apparence : au fond elle est excessivement délicate ; tout y interfère. Ne s'improvise pas toponymiste quiconque veut bien l'être, et par définition un bon toponymiste est un homme cultivé et prudent. Il faut aussi qu'il sache être fort peu exigeant quant aux résultats éventuels, et, qui plus est, il lui faut accepter de voir sa science servir uniquement à confirmer des hypothèses déjà vérifiées dans d'autres domaines.

On est obligé de faire grand cas de la toponymie : étant donné la nature même des toponymes on s'est aperçu depuis quelques dizaines d'années (Cf. les travaux de Longnon et Largillière) qu'ils constituent notre principale source de renseignements sur les époques pour lesquelles les documents historiques font défaut ou ne sont pas suffisamment nombreux. On a une belle illustration d'utilisation raisonnée de la toponymie dans les études publiées par M. Paul Quentel (OGAM, n° 31-36).

Mais pour être bon toponymiste il ne faut pas être que cela : en général la toponymie reste dévolue aux linguistes, cependant les historiens et les archéologues, sans oublier les ethnologues ou les folkloristes, peuvent avoir souvent leur mot à dire. On peut se féliciter que la toponymie ait acquis à la longue son propre statut parmi toutes les autres disciplines, mais on peut aussi se demander maintenant s'il est vraiment souhaitable de définir globalement la toponymie ; ce qui est intéressant dans un toponyme n'est pas en effet tellement ce qu'il est, mais bien plutôt ce qu'il illustre ou remet en mémoire. On s'oriente alors vers une définition de la toponymie, plus heureuse selon nous, par rapport à chaque science dont elle constitue un des moyens d'études. Nous nous souvenons que les *Annales de Bretagne* (1953, LX/2) ont publié récemment un essai de définition de l'archéologie et de la toponymie dû à M. Souillet. L'auteur montrait entre autres tout le parti que peut tirer un archéologue des travaux du grand

linguiste allemand Julius Pokorny, pour l'étude des mouvements des Celtes à partir de leur berceau en Allemagne du sud.

Jan de Vries a choisi d'étudier dans son article les rapports de la toponymie et de l'histoire des religions. Ceci ne doit pas nous surprendre de la part de l'auteur de l'*Altgermanische Religionsgeschichte*. Il nous montre combien il est utile de pouvoir déterminer sur une carte l'extension d'un culte donné, mais il montre conjointement aussi combien il est dangereux de fonder des conclusions sur la seule toponymie.

Un des exemples donnés a pour thème l'aire d'expansion du culte d'Odin en Suède et en Norvège. Les toponymes où ce nom de divinités apparaît se groupent en effet autour du Sognefjord et dans la région de Trondheim, sur le littoral norvégien, aux environs d'Oslo, et en Suède centrale (Gotland et Suède proprement dite). On a voulu en inférer une importation de provenance continentale du culte d'Odin en Scandinavie, et bâti toute une série d'hypothèses sur la progression du culte en partant du principe que « la présence d'un nom de lieu contenant le nom du dieu Thor ou Njordr prouve incontestablement qu'il y a là un culte de cette divinité. Partout où de tels noms ne se trouvent pas, le culte n'a joué aucun rôle important dans la vie religieuse de cette communauté ». Mais c'est une interprétation superficielle : « La question se pose de savoir si l'on a le droit d'interpréter de tels faits d'une manière aussi stricte » et il est prudent d'émettre des doutes sur cette thèse évolutionniste. Odin est comme l'a montré M. Dumézil la variante germanique septentrionale du type de dieu indo-européen « représentant le principe de l'autorité royale dans son aspect turbulent, magique ou créateur ». Il n'est pas indispensable d'éclairer Odin par un emprunt supposé au culte de Wotan ; on a une hypothèse bien plus convaincante à partir du moment où l'on constate que le culte d'Odin transparait fréquemment dans les toponymes théophores autour des points — en Suède et en Norvège — d'où est parti le mouvement de centralisation politique, mené par une aristocratie riche et guerrière. Et par d'autres exemples, notamment une étude de M. Olsen sur Nerthus et Njordr, qu'il réfute, l'auteur arrive à montrer qu'une interprétation trop systématique des renseignements toponymiques tendrait à faire de l'histoire religieuse de la Scandinavie préchrétienne une superposition désordonnée de cultes. Au lieu de la clarté espérée, on n'aboutirait plus qu'à la plus chaotique des obscurités.

Il ne s'agit certes pas d'être un ennemi déclaré des études toponymiques, mais en toponymie pas plus qu'ailleurs, il ne faut se hâter. Il le faudra d'autant moins à la lumière du présent compte-rendu, que le cas de la Scandinavie est exceptionnel. L'enrichissement apporté par M. de Vries ne vaut que, comme modèle méthodologique, car les Celtisants ont de tout autres problèmes devant une toponymie celtique infiniment plus embrouillée. Dans le cas de la Gaule les toponymes théophores païens ont eu largement le temps d'être effacés par les progrès du christianisme bien avant la chute de l'empire romain, et les couches linguistiques du celtique, du roman et dans l'est, du germanique, s'enchevêtrent à plaisir. On n'a plus l'état toponymique antérieur qu'à l'état de traces sou-

(suite p. 299)

Bulletin de Numismatique Celtique III

SOUS LA DIRECTION DE J.-B. COLBERT DE BEAULIEU

Notules de Numismatique Celtique V

par

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU

12. — La caractériscope et les provenances non authentiques.

Certains esprits répugnent à s'accommoder de la méthode caractériscopique appliquée au numéraire de la Gaule. Elle leur paraît trop compliquée. M. A. Blanchet m'écrivait naguère : « L'obstacle de ces recherches, c'est le nombre des critères que ces enquêtes exigent. Peu de chercheurs pourront appliquer vos règles et constituer les dossiers nécessaires ».

La méthode traditionnelle consiste dans le seul examen du type monétaire ; la caractériscope consiste en celui du type et en celui des circonstances individuelles de la pièce et du coin dont elle est issue.

La numismatique du type aboutit ; on le sait, à des classements souvent peu sûrs ; mais elle conduit aussi, comme nous allons le montrer à l'aide d'un choix d'exemples dans une suite de notules, à accepter des provenances, dont le caractère apocryphe n'était pas soupçonné, alors que la caractériscope le met immédiatement en évidence.

De sorte que, en bonne logique, loin de considérer cette méthode nouvelle comme un obstacle aux recherches fructueuses, on doit considérer qu'elle en constitue le moyen efficace. Faute d'en connaître un autre, c'est à lui qu'il convient sans hésiter d'avoir recours pour sortir du chaos entretenu par les procédés faciles, mais trompeurs, de la numismatique traditionnelle.

A. La trouvaille apocryphe de Montsûrs.

Etudiant récemment l'ensemble des très rares monnaies d'or celtiques contremarquées, j'ai dû me pencher sur le cas fort curieux de la trouvaille de Montsûrs (Mayenne, arr. de Laval), qui remonterait aux environs de 1912. Sérions les faits en cause,

a) *Le statère de la collection Hucher.*

Par une communication au Congrès scientifique de Rennes, en 1849, Eugène Hucher faisait connaître une monnaie d'or, qu'il donnait alors aux Redons ou aux Aulerques Cénomans, mais qu'il attribua ultérieurement tantôt aux Arvernes, tantôt aux Carnutes, tout en hésitant en faveur des Bituriges. Pesant 7,70 g., cette pièce a été trouvée « près de La Ferté-Bernard » (Sarthe, arr. de Mamers), d'après les déclarations du vendeur, orfèvre en cette petite ville (1). Cette pièce était contremarquée, sur la joue du personnage à droite, au moyen d'un poinçon gravé au droit, figurant un hippocampe, selon Hucher, mais plutôt, conformément à l'opinion de M. Adrien Blanchet, une *protomé* de griffon (2).

b) *Le statère de la collection Saulcy, devenu BN 6897.*

Dans la collection de Saulcy se trouvait un statère d'or, entré dans le médaillier de la Bibliothèque Nationale et maintenant catalogué BN 6897 (3), pesant, selon Muret et Chabouillet, 7,64 g., de même alliage et de même type que le précédent au droit comme au revers. Malgré les interprétations de détail des dessins de Hucher, on constate sur les deux documents des rapports identiques du type monétaire avec le bord du flan ; quant à la différence entre le poids noté par Hucher et le poids noté par Muret, elle ne prouve rien, Hucher, selon ses habitudes d'approximation courantes de son temps, arrondissant volontiers au décigramme supérieur. Mais l'élément déterminant est l'emplacement identique d'une estampille identique sur le type identique de la monnaie. (4).

(1) E. HUCHER, *Etudes sur le symbolisme des plus anciennes médailles gauloises, comprenant la monographie des Aulerques Cénomans antérieurement au système épigraphique*, dans *Revue numismatique*, 1850, p. 85-108, pl. II 1; *L'art gaulois*, 1, p. 8, pl. 1. 1 (attrib. aux Carnutes); A. LEDRU, *Répertoire de la Sarthe et de la Mayenne* (Arch. hist. du Maine, XI), Le Mans, 1911, fig.

(2) A. BLANCHET, *Monnaies gauloises inédites ou peu connues*, dans RN, 1932, p. 179. Le même savant avait reproduit un dessin de la pièce de Hucher, dans un article intitulé : *Une nouvelle théorie relative à l'expédition des Cimbres en Gaule* (*Revue des Etudes Anciennes*, 1910, p. 21 à 46, fig. 7). Deux exemplaires de cette monnaie ont été connus de Hucher à savoir celui de la Ferté-Bernard et le statère de Moisy (Loir-et-Cher) (7,80 g.) signalé par A. de BELFORT (*Bulletin de la société dunoise*, I, 1864-69, p. 238). Il y a lieu de bien remarquer que le type des deux pièces est identique, mais que seule, celle de la Ferté-Bernard est contremarquée.

(3) LA TOUR, pl. XXIV; A. BLANCHET, *Traité*, p. 220, fig. 61.

(4) Une telle rencontre fortuite sur deux pièces supposerait une chaîne de hasards inconcevables.

Enfin le manuscrit numismatique de Saulcy et de La Tour, conservé à la Bibliothèque Nationale (5), reproduit la pièce du cabinet de Saulcy en mentionnant comme indication de provenance la ville de la Ferté-Bernard. Muret et Chabouillet, il est vrai, n'en ont pas fait état, mais c'est une des faiblesses coutumières de leur ouvrage. On peut conclure que BN 6897 est bien la pièce de Hucher, passée par les cartons de Saulcy (6).

c) *Le statère de la collection Lemouel.*

En 1932, M. A. Blanchet a décrit et fait reproduire en phototypie, un statère des mêmes types, portant la même contremarque sur la joue droite, « dans laquelle, écrivait-il, on voit l'avant-corps d'un animal qui paraît ailé ; il possède une tête antérieure, une sorte de crête dentelée sur le dos et un bec crochu. R(ever)s. Bige à droite, les jambes et les pieds des chevaux sont constitués par une série de globules entremêlés. Sous le cheval écrasé par la contremarque du droit, un *triskeles* et, au-dessous encore, un épi à longue tige. Ce statère a été trouvé, il y a une vingtaine d'années à Montsûrs... et se trouvait alors entre les mains de M. Lemouel, à Paris » (7).

Son poids n'a pas été noté. Si l'on regarde avec attention le fac-similé phototypique et qu'on le compare à la pièce BN 6897, on constate leur identité absolue. Même type monétaire au droit et au revers, caractérisé par les mêmes accidents ou particularités signalétiques : au droit, notamment, se voit un petit trait ad-

(5) On conserve à la Bibliothèque nationale un recueil numismatique manuscrit, formant plusieurs volumes in folio, où se trouve dessiné un grand nombre de monnaies gauloises et souvent noté leur provenance. Ce pourrait être un travail collectif auquel collaborèrent pour la Commission de topographie des Gaules, Saulcy et Barthélémy, en particulier. La Tour l'a eu en main, puisqu'il y a laissé comme signet une enveloppe à son nom datée de 1912. L'intérêt fondamental de ce manuscrit réside dans ses notes de provenance, dont j'ai pu éprouver la valeur en plusieurs cas. Muret et Chabouillet ont certainement connu ce recueil, mais ils ont fait le silence sur les provenances qui auraient pu sembler contredire leurs classements.

(6) Voir A. BLANCHET, *Une nouvelle théorie*, dans *REA*, op. cit. (reproduit dans *Mémoires et notes de Numismat.ques*, Paris 1920, p. 25-55). La fig. 7 reproduit le statère de Hucher, trouvé à La Ferté-Bernard, mais le texte et la note relatifs à cette médaille pourraient laisser croire que deux exemplaires identiques en ont été trouvés, l'un à La Ferté-Bernard, l'autre à Moisy (Loir-et-Cher, arr. de Blois, canton d'Ouzouer-le-Marché). Hucher a connu ce dernier exemplaire, qu'il dit par erreur avoir été trouvé à Châteaudun (II, p. 27) (voir supra n. 2).

(7) A. BLANCHET, *RN*, 1932, p. 177-179, pl. VII, 7.

ventrice sous la coupe du cou, à notre gauche ; au revers, c'est le même écrasement du centre gauche, dont les contours sont superposables sur les deux monuments. La forme du flan, ses dimensions, les particularités de la ligne sinuose du bord sont absolument les mêmes, ainsi que le rapport des directions respectives des faces, cependant livré à l'arbitraire du hasard pour les monnaies frappées au marteau. La contremarque, du même poinçon, occupe strictement le même emplacement et son type propre offre avec le type monétaire les mêmes rapports, assés à préciser par la position du bec de l'animal fabuleux, dont l'extrémité vient au contact du grénétis. La plus minime différence dans toutes ces circonstances distinguerait deux originaux, mais on n'en voit aucune. Les monnaies d'or celtiques contremarquées sont très rares (8) et la symétrie totale de deux originaux conjuguée avec celle des deux minuscules surfrappes, le tout frappé à la main, est impensable.

d) *Le statère de la collection Chappée.*

Ce n'est pas tout, M. Blanchet a encore signalé l'existence d'un autre exemplaire, de la même provenance (Montsûrs, vers 1912), initialement entre les mains de Julien Chappée, du Mans (9). Comme je n'ai vu ni la pièce ni sa reproduction, je ne puis rien dire. Cependant, M. Blanchet concluait sur cette contremarque qu'elle « paraît avoir été assez répandue à un certain moment, puisque quatre exemplaires nous sont connus » (10).

e) *Observation caractérisque relative au flan.*

Cependant le flan de BN 6897 présente une fêlure centripète partant de la tranche, au niveau où se trouverait sur un cadran de montre la petite aiguille à cinq heures, et s'arrêtant au contact de l'animal de la contremarque. L'auteur du dessin de la pièce de Hucher, publié dans la *Revue numismatique* de 1850, a

(8) Je ne crois pas que le si riche médaillier de la Bibliothèque nationale en renferme plus de huit, y compris BN 6897, et pourtant les spécimens contremarqués sont collectionnés de préférence à tous autres, à cause de cette rareté même, de sorte que la rareté doit être encore plus grande qu'il n'apparaît. Dans une trouvaille de deux monnaies, la présence de deux monnaies contremarquées non sœurs serait déjà d'une invraisemblance extrême.

(9) On peut presque affirmer avec sécurité que cette prétendue trouvaille était encore inconnue en 1911, puisque le répertoire d'A. LEDRU, o.c., analyse le médaillier de Julien Chappée et qu'il ne fait pas allusion à la monnaie de Montsûrs.

(10) C'est-à-dire, croyait M. Blanchet, celui de Hucher, qu'il distinguait donc celui de Saulcy, devenu BN 6897, celui de la collection Lemouël et celui de la collection Chappée.

noté ce même accident et on le remarque aussi sur la phototypé illustrant l'article de M. Blanchet, pour le statère de la collection Lemouël. Cette observation démontre de manière absolument décisive que ces trois exemplaires ne représentent qu'une seule et même pièce authentique. On peut prévoir que la réplique de la collection Chappée comporte également ce détail.

CONCLUSION.

M. Blanchet n'a pas remarqué l'identité caractérisque, mais cette identité impose une conséquence contraignante : l'une des pièces seulement peut être authentique et les autres sont nécessairement des copies.

L'examen du frai de BN 6897, qui est au surplus le premier exemplaire signalé, oblige à y voir l'authentique (11), donc la provenance de Montsûrs est apocryphe. La numismatique ne peut retenir qu'un seul exemplaire, et non quatre, du type contremarqué à la joue par une protomé de griffon. Il ne reste rien de l'affirmation de M. Blanchet concluant que cette contremarque « paraît avoir été assez répandue à un certain moment ».

Enfin, comme rien n'est indifférent dans une enquête scientifique, souvenons-nous que, selon le renseignement donné par Hucher, le vendeur de la pièce était orfèvre. Je n'irai pas insinuer, contre la vraisemblance, que le *Monseigneur Josse* de la Ferté-Bernard s'est avisé de conseiller à quelques amateurs de sa connaissance, au Mans ou à Paris, d'enrichir leur collection de pièces venues en droite ligne de son officine de la Sarthe, après un enfouissement prétendu dans la Mayenne. Entre 1849 et 1912, il y a place pour deux générations et l'orfèvre, en 1912, devait être mort. Je supposerais volontiers, plus simplement que, devant l'intérêt porté au statère par son client, E. Hucher, qui allait en faire le n° 1 de la première planche de son mémoire de 1850, et le n° 1 de la première des 101 planches de son ouvrage de 1868, l'artisan de la Ferté-Bernard aura reproduit par jeu ou par goût avant de s'en dessaisir deux contretypes de cette pièce, qui auront dormi au fond d'un tiroir : plus de soixante ans plus tard, les héritiers de ses héritiers peut-être établis à Montsûrs, auront en toute bonne foi vendu à quelque bijoutier du Mans les deux fontes, si habilement faites que tout le monde les a prises pour des originaux. Je connais plusieurs cas analogues de reproduction, sans but de fraude, de statères gaulois en or de bon titre. On pourrait pareillement les retrouver plus tard sur le marché ; mais l'examen caractérisque permettra, espérons-le, de distinguer l'ivraie du bon grain.

(à suivre)

(11) Méthode fondée sur l'observation du frai à la loupe de fort grossissement (10 à 12 x). Cf. *Ogam*, 1953, p. 100-101 et 105, pl. II, 7.

Prix actuel des Monnaies Gauloises et des Livres de Numismatique Celtique II

BOUTIN, Paris, juin 1954. — *Trésor d'Auriol*, entre 2800 et 3500 fr. — Imitation de Rhoda, entre 1000 et 3500 fr. — *Volcae Tectosages*, entre 450 et 1250 fr. — *Vocontes*, entre 650 et 1500 fr. — *Arenio* (LT 2524) 4500 fr. — *Allobroges* (2904), 3000 fr. — *Ebusates* (3602) 6200 fr. — *Pictones* (4436 var.) 800 fr., (4484), 1700 fr. (4484) 2800 fr. — *Bituriges Cubi* (4185) 1500 fr. — *Coriosolites*, st. de billon : entre 650 et 1.000 fr. — *Namnètes* (6743) 1000 fr. — *Redones* (6783) 800 fr. — *Andécaves*, obole d'arg. (6455) 650 fr. — *Parisii*, type bronze *Venesios* (7850) 2500 fr. — *Catalauni*, potin (8040) 650 fr., (8124) 500 fr., (8145) 650 fr., (9235) bronze imit. *Hirtius* 800 fr.

DEBLAIN, Nice, nov. 1954. — *Morini*, st. d'or 15000 fr.

VINCHON, Paris, oct. 1954. — *Arverni* (3659) st. d'or 12500 fr. — *Aulerci Cenomani* (6870) st. d'or 5800 fr. — *Aulerci Eburonices* (7017 var.) 1/2 st. d'or 5800 fr. — *Bituriges Cubi* (4060) st. d'électrum 6000 fr. — *Morini* 1/4 st. d'or (8722) 3900 fr. — *Osismii*, st. d'électrum (6504) 5700 fr. — *Parisii*, st. d'or (7777) 14500 fr. — *Pictones*, st. d'électrum (4395) 6700 fr. — *Traveri*, st. d'or (8823) 5800 fr. — *Belovaci*, potin (7905) 1200 fr. — *Coriosolites* (6667) billon 1400 fr. — *Carnutes*, bronze (6088) 800 fr. Livre : Muret et Chabouillet, catalogue broché et La Tour, *Atlas relié*, ensemble 27000 fr.

MUENZEN UND MEDAILLEN, Bâle, nov. 1954. — *Trésor d'Auriol* 35 fr. S. — *Massalia* (869) 40 fr. S. — *Cabellio* (2563) 12 fr. S. — *Nemausus*, bronze (2837) 16 fr. S. — *Bituriges Cubi*, arg. (4097) 18 fr. S. — *Coriosolites* (6667) billon 30 fr. S., (6684) 18 fr. S. — *Arverni*, bronze BRISIOS (3948) 60 fr. S. — *Haedui*, arg. ORCETIRIX 100 fr. S.

PLATT, Paris, oct. 1954. — *Osismii* (6555) 9500 fr.

ADDENDUM

Revue Numismatique, Ogam n° 35, fasc. 5, octobre 1954, p. 255.

Dans le compte-rendu publié dans le n° 35, d'Ogam et concernant la *Revue Numismatique*, j'ai indiqué par erreur que la R.N. de 1953 ne contenait que onze lignes sur les monnaies gauloises, en réalité, elle en a publié vingt-huit. Le texte doit donc être lu ainsi (3^e alinéa, ligne 18) :

... Mais les monnaies gauloises se voient consacrer p. 130 une ligne, p. 154 sous le titre de *Monnaies gauloises*, seize lignes, p. 158 onze lignes à propos d'une note de l'Abbé Nouel, soit en tout vingt huit lignes.

Dont acte.

Françoise LE ROUX

MONNAIES GAULOISES inédites ou peu connues

par
Pierre-Carlo VIAN

1. — CARNUTES (1).

Statère d'or, type KABALLOS, poids 8,29 g.
Tête d'Apollon laurée à droite, de bon style. Revers : bige à droite ; dessous, épi et sceptre (?). A l'exergue : KABA. Cf. A. Blanchet, pl. I/19, et La Tour 5957.

Une des premières imitations gauloises du statère de Philippe de Macédoine, de métal excellent et de poids lourd.

Le type LT 5957 est beaucoup plus récent et porte une lyre (peut-être tête dégénérée du soleil de face ?) comme différent.

Sans provenance.

2. — ARVERNES.

Quart de statère d'or pâle, 1,88 g.
Tête d'Apollon laurée à droite. Revers aurige et cheval à droite dont les extrémités sont bouletées. Dessous, racine (triskèle dégénéré) Cf. Blanchet, pl. I/17 pour le revers.
Trouvé en Auvergne.

3. — SALASSES.

Statère d'or, 6,45 g.
Tête à gauche, oeil proéminent, cheveux croisés. Revers : animal informe dans un creux. La Tour 9270 variété (cf. R.N., 1861 pl. XV).

Trouvée près de Nice.

(1) Les attributions aux différents peuples sont indiquées avec toutes les réserves qu'il y a lieu d'apporter aux classements des auteurs du siècle dernier, dont les catalogues sont toujours les instruments de référence, malgré leur caractère de plus en plus incertain. — Chaque pièce est reproduite sur la planche sous son numéro (pl. XIII).

4. — LEUQUES,

Quart de statère d'or, 2,08 g.

Tête d'Apollon à gauche cheveux frisés. Revers cheval et aurige à gauche; dessous deux triangles opposés par la pointe. A l'exergue, dégénérescence du nom de Philippe. Style superbe. Cf. pour le droit, LT 9018 et (collection Daniçourt) pl. LV/41 ainsi que (collection Luneau) pl. V/332.

S. P. (sans provenance connue).

5. — INCERTAINE DE L'EST.

Statère d'électrum, 6,54 g.

Tête aurée à droite. Revers : bige à droite, dont on ne voit qu'un seul cheval sexué; un motif géométrique forme une sorte de crête (souvenir de l'aurige ?). Devant, astre ponctué ou roue; dessous, trèfle centré.

S. P.

6. — VOCONCES.

Drachme d'argent; 2,11 g. Type DVRNAC au revers.

Tête casquée à droite. Revers DVRNAC, Cavalier chargeant à droite. Cette drachme avec la légende DVRNAC (*Durnacos* ou *Durnacus*) nous paraît être inconnue de La Tour et de Blanchet. C'est une variante des types : LT 5743 (DVRNAC EBVRO) - LT 5762 (DVRNACOS-AVSCRO), LT 5795 (DVRNACVS-DONNVS), et de DVRNAC-AVIII (*Revue belge de Numismatique*, 1865, pl. 13, 5).

S. P.

7. — INCERTAINE.

Bronze, 2,70 g.

Tête d'homme, cheveux hérissés, œil en triangle. Revers... MNAAC. Guerrier gaulois debout à gauche demi-nu, tenant épée et bouclier (2).

S. P.

8. — LONGOSTALETES.

Bronze, type BOKIOC, 5,55 g.

Tête barbare à droite, devant : B.KIOC. Revers taureau mar-

(2) D'après F. de SAULCY (*Revue Numismatique*, 1860, pl. XI, n° 5, 6, et 7) (sur cette dernière variété le guerrier tient un sanglier-enseigne) ces pièces se classeraient à Dumnacus, chef des Andes, ce qui nous paraît impossible, vu le style et le métal. Les 3 pièces de Saulcy provenaient d'Angleterre, de Toulouse et des bords du Rhin, ce qui rend difficile toute localisation. Les coins connus sont tous différents. Notre exemplaire, sans provenance, est relativement beau.

chant à droite, les yeux proéminents, les naseaux fortement marqués par un point. (Cf. pour le revers : G. Hill, *Monnaies de la Narbonnaise* pl. 3, 3). Le bronze au taureau de BOKIOC paraît totalement inconnu.

Provenance : environs de Béziers.

9. — LIBICI.

Obole de bronze, 0,37 g.

Tête de Diane, à droite dans un grânetis. Revers taureau cornupète à droite; au-dessus, épi. A l'exergue, cette imitation des monnaies Massaliètes semble pouvoir être rattachée par l'épigraphie aux Libici, peuplade méditerranéenne.

Trouvée à Hyères.

10. — CARNUTES.

Bronze, 2,70 g.

Tête à droite, du type SNIA. Revers : Pégase à droite, la tête en forme de personnage assis (imitation d'Emporia), ailes stylisées. Au dessous, croix cantonnée de 4 points.

S. P.

11. — VELIÖCASSES.

Potin, 3,14 g.

Tête casquée à gauche, devant un fleuron. Revers : personnage courant à gauche, levant les deux bras. Type véliocasse. Cf. LT 9155 pour le revers.

S. P.

12. — VOLSQUES TECTOSAGES.

Potin, 3,60 g.

Etoile à huit rais. Revers, T entre trois points. Variété des bronzes au T de poids lourd : nous connaissons plusieurs variétés de cette pièce. Elles s'apparentent un peu à LT 3416-3426.

Trouvée aux environs de Toulouse.

13. — EDUENS ?

Drachme d'argent, 1,64 g.

Tête casquée à gauche et ... DOC. Revers : cheval galopant à gauche, dessus un cercle; dessous, cercle centré; devant, un timon. Droit du type LT 5405. Revers très proche du type LT 5138 pl. XVI). Ce curieux mélange de types semble prouver que les LT 5138 et LT 5405 appartiennent au même peuple. Cette pièce nous a été présentée avec beaucoup d'autres éduennes, c'est ce qui a décidé notre attribution provisoire; mais elle peut aussi être séquane.

S. P.

14. — ARVERNES.

Statère d'or défourré. Type Vercingétorix, 7,28 g.

Tête jeune, nue, à gauche; ...RIX. Revers : cheval au galop, à gauche; dessus S couché; dessous amphore. Notre exemplaire porte encore au revers des traces de dorure (3).
S. P.

15. — AULERQUES EBUROVIQUES 4).

Bronze, type PIXTILOS, 3,85 g.

PIXTILOS, tête de Vénus à droite, Revers : cheval au galop à droite; dessus motif spirale; dessous sanglier à droite. Type inédit de la série PIXTILOS. Cf. pour le droit LT 7078, et pour le revers LT 7040-7042 anépigraphe.
S. P.

16. — ARVERNES.

Drachme lourde d'argent, 3,40 g.

Tête d'Apollon cornu à gauche, chevelure très ornée, collier de perles autour du cou, Revers : cheval galopant à droite; dessus oiseau (souvenir de l'aurige); dessous triskèle. L'avers a une certaine analogie avec Blanchet 64 (statères de la trouvaille d'Annonay) mais paraît d'une époque beaucoup plus haute.
Proviendrait du trésor de Bridiers (Creuse).

Avignon, novembre 1954.

(3) Nous avons soumis cette pièce à M. Colbert de Beaulieu, qui nous a écrit : « le revers de votre exemplaire est au type des coins R1, R3, R5 et R6 du monnayage à la légende de Vercingétorix. Il se montre très proche du coin du revers représenté par un seul exemplaire : BN 3773. Cependant il n'y a pas identité, les membres postérieurs du cheval étant fortement pliés au jarret sur votre pièce alors qu'ils sont presque droits sur BN 3773. J'ai comparé aussi le revers de votre spécimen à BN 3767 (type CAS), à 3746 et 3758 : le type de votre revers est plus voisin de la série Vercingétorix que de ceux-là. Voir aussi le bronze (peut-être un statère défourré ?) n° 3769 de la BN, pesant 4,40 g. Le monnayage des Arvernes est incomplètement connu. Votre pièce présente de ce point de vue un intérêt scientifique exceptionnel ».

(4) Ou Carnutes, selon BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, p. 331. Ne pas confondre avec la série à la légende PIXTILOS, attribuée aux Arvernes (LT XII, 4007; BN 4007-4012). Pour la série à la légende PIXTILOS, voir BN 7056-7105 et LT XXVIII, 7056-58, 69, 70, 78, 81, 95, 7100; 7105).

vent méconnaissables. Pour remonter à un *Lugdunum* ou un *Mercuri mons* quelconque, et ceci n'est encore et toujours qu'un exemple entre cent, il faut absolument les formes anciennes dûment attestées (Cf. notre étude *Notes sur le Mercuri celtique* in OGAM 24). Quand on ne les a pas, la sagesse commande de se taire. Même dans les cas les plus favorables l'histoire des religions celtiques ne gagne que peu de choses dans une étude toponymique. Quant à ce qui concerne la toponymie du néo-celtique, et du breton surtout, nous renvoyons encore le lecteur aux très utiles contributions de M. Quentel pour qu'il se rende compte des énormes difficultés qui doivent être surmontées. Le linguiste ou l'hagiographe s'y frayent péniblement un chemin à travers une exubérante floraison de graphies fantaisistes, d'étymologies populaires, de traductions improvisées, et une foule compacte de saints, vrais ou faux. Pour en revenir au cas que nous avons personnellement étudié en Gaule, la quinzaine du *Lugdunum* disséminée dans un territoire immense ne peut, de toute évidence, servir à aucune statistique précise. Elle n'a qu'une maigre valeur de présomption. M. de Vries a senti et noté toute la différence, mais il faut encore faire entrer en ligne de compte de difficiles problèmes de peuplement et d'influence. Nous pensons que M. de Vries a mal choisi ses exemples dans le domaine celtique quand il affirme p. 211 à propos du *Lugdunum Batavorum* que « ce ne sont pas les Bataves qui ont inventé ce nom; ce sont les Romains qui ont nommé ce point d'appui fondé dans le territoire des Bouches du Rhin, *Lugdunum*, sans tenir aucun compte des habitudes bataves », ou quand il écrit p. 212 « Il est important de rappeler que les noms de lieux *Batavodurum* et *Noviomagus*, également donnés par les Romains à des centres militaires et administratifs du territoire du Bas-Rhin... Evidemment, les Bataves n'étaient pas celtisés au point de parler celtique et un *Lugdunum* est une exception dans la toponymie de leur région. Mais on n'a le terme que sous la forme romaine et non sous une forme germanisée. En plus, nous sommes dans les régions limitrophes de la Gaule et de la Germanie. Deux éventualités sont possibles : ou bien le toponyme est le fait des Gaulois servant dans l'armée romaine, ou bien le fait des Germains eux-mêmes qui l'ont emprunté. Dans son article de la *Trierer Zeitschrift* (voir p. 286) M. Jungandreas a mentionné quelques indices permettant de croire à une manie des Germains à une certaine époque d'adopter des noms celtiques, tout comme actuellement le français adopte des mots anglais ou l'allemand moderne a « einen guten magen ». Nous ne prétendons pas expliquer le *Lugdunum* des Bataves mais le fait est que le mot est celtique et que nous le croyons difficilement apporté là par des Romains. Il ne saurait non plus signifier que les Bataves ont voué un culte à Lug. Dans le deuxième cas invoqué *Batavodurum* et *Noviomagus* sont dans le domaine linguistique des Trévires (voir aussi p. 286) et ne peuvent servir d'argument probant. *Lugdunum Convenarum* est enfin un cas semblable : les Romains n'occupaient encore en 72 que la Province et la dénomination est sans aucun doute possible antérieure à la colonisation romaine. Quand les Romains fondaient une ville ou haussaient au rang de ville une bourgade celtique, ils lui donnaient le plus souvent un nom latin, *colonia agrippina* ou *colonia copia claudia*, jamais un nom étranger. Pour que la ville gardât le nom indigène, il fallait

qu'elle existât déjà, par exemple Lutèce ou Lyon. Mais presque partout le nom est resté : les Gallo-Romains l'ont en général spontanément latinisé, mais il ne l'ont pas changé. La plus grosse exception est le nom de la *civitas* transféré à celui du chef-lieu.

M. Jan de Vries obtient un brillant effet de contraste, mais la comparaison est trop poussée. Le Lugdunum celtique des Bataves ne pourrait nullement prouver qu'il a existé une zone d'expansion celtique au-delà du Rhin et une « politique consciente des Gaulois pour celtiser les tribus bataves et caninefates » (jamais aucun peuple celtique n'a été capable de mener une politique consciente et cohérente, quelle qu'elle soit), mais le fait pourrait simplement tendre à établir une zone d'influence celtique en Germanie, avec pour seule cause une vieille supériorité culturelle et militaire des Celtes.

On revient toujours cependant à la même idée centrale de M. de Vries : la toponymie prise comme instrument de travail exclusif conduit dans la majorité des cas à de très lourdes erreurs. Voici une autre preuve à l'appui : le chanoine Falc'hun, auteur remarqué d'une thèse qui méritera un jour un compte-rendu développé, avait vu son attention attirée par de nombreux toponymes en *-Plou-* et en *-ic* sur une carte du nord de la France. En toute bonne foi, il nous fit part de ses constatations lors d'une réunion (Cf. *Annales de Bretagne* LIX/2, p. 296). Des toponymes bretoniques sur la côte du Pas de Calais auraient constitué une très importante révolution dans nos connaissances des conditions de l'immigration bretonne. Ils auraient définitivement établi le caractère d'une fuite dans dans toutes les directions de populations bretoniques sans doute privées d'élites aptes à les discipliner et les défendre. Mais une recherche faite par un des participants de la réunion (G. Souillet, *Un mirage toponymique : les établissements bretons du nord de la France* in *Annales de Bretagne* LX/1, p. 191-199) permit d'établir que les traces bretonnes dans le nord de la France se réduisaient en tout et pour tout à quelques fondations religieuses du haut moyen-âge.

Nous sommes heureux que M. de Vries ait publié un tel article. Il a montré avec beaucoup d'habileté tout le danger présenté par une exagération des possibilités offertes par la toponymie, et, hormis quelques points exposés ci-dessus, ses idées rejoignent les nôtres. La toponymie est une source fructueuse de renseignements et peut souvent fournir une preuve supplémentaire, mais à la condition préalable d'en posséder d'autres, linguistiques, archéologiques, mythologiques, etc.. Autrement dit, et dans un sens très général, on doit assigner pour rôle à la toponymie d'être une science auxiliaire de l'histoire.

Françoise LE ROUX

Un certain nombre d'ouvrages importants et de tirages à part fort intéressants n'a pu être compris dans la recension entreprise dans le présent fascicule. Les compte rendus en seront donnés dans les prochains fascicules du tome VII de 1955

Notes complémentaires sur César et la Destruction des Vénètes

par

Françoise LE ROUX et Christian GUYONVARCH

Comme nous l'avons démontré dans notre article sur *César et la destruction des Vénètes*, (*Ogam* t. VI, n° 32, fasc. 2, avril 1954, p. 51-70), il est impossible de croire à l'anéantissement de ces derniers par le général romain. Mais cette étude a présenté nécessairement un aspect assez négatif dont nous ne pouvons nous contenter. Avant d'aller plus avant, nous allons préciser quelques points concernant :

1. — Les effectifs utilisés par César pour l'invasion du territoire Vénète (p. 59-60).
2. — L'arrivée de la flotte sur les théâtres d'opérations (p. 60 n. 10).
3. — Les causes de la guerre (p. 52 n.l.) et les rapports avec la Grande-Bretagne (p. 62).
4. — L'importance des voies d'eau (p. 69).

1. — Nous avons supposé que César s'est mis en marche « uniquement avec l'infanterie de la VII^e légion, soit environ 6.000 hommes. On se souviendra que cette unité était celle du jeune Publius Crassus ». Il est difficile d'affirmer expressément, que César a utilisé la VII^e légion. On pourrait tout aussi bien supposer que la VII^e légion était comprise dans les douze cohortes mises

à la disposition de Crassus, outre la cavalerie. Mais n'importe comment un rapide calcul montre que César a mobilisé pour ses diverses opérations de police la presque totalité des huit légions dont il disposait en Gaule. Quant aux troupes embarquées, proviennent-elles d'Italie ou ont-elles été prélevées sur les troupes de Gaule ? Personne ne peut le dire. Toutefois nous ne voyons aucun inconvénient essentiel à penser que César s'est rendu en Armorique avec des effectifs restreints. Pourquoi en effet aurait-il pris plus d'hommes qu'il n'en fallait pour combattre un peuple maritime, qui avait une grande flotte, et peu de soldats ? César avait ordinairement le coup d'œil juste : il savait évaluer les risques à courir avec précision. Le danger sur terre n'était certes pas du côté des Vénètes, mais venait plutôt de leurs alliés, d'où la plus grande part de troupes qu'il leur attribue. Si César se rend en personne chez les Vénètes, c'est que l'action centrale se passe là : l'importance des effectifs ne peut en aucun cas être fonction de la présence à leur tête du général en chef ou d'un de ses lieutenants. César était trop intelligent pour ne pas répartir ses troupes en fonction des besoins réels, et non en fonction des grades.

2. — En conséquence directe il découle de ce que nous venons d'énoncer que César n'avait guère besoin de troupes nombreuses pour attendre sa flotte puisqu'il savait pertinemment ne rien pouvoir faire sans elle. Il est donc possible de préciser que si nous ne savons pas combien de temps avant la bataille la flotte se joignit à l'armée, la plus grande probabilité parle en faveur d'une arrivée de la flotte sur les lieux où César avait engagé des opérations préliminaires depuis peu de temps. Un temps d'arrêt dans la progression de l'escadre est obligatoire, au moins pour la mise en place des vaisseaux et il serait d'autre part assez surprenant que les Vénètes n'aient pas été prévenus rapidement de l'approche d'une flotte ennemie, car on ne peut guère expliquer autrement leur attaque des vaisseaux romains au mouillage.

3. — Nous avons volontairement borné notre analyse aux causes immédiates de la guerre, et celles-ci, avons-nous vu, procèdent à peu près uniquement de la volonté arrêtée de César de créer un malentendu exploitable dans ses propres démêlés avec le Sénat de Rome. Nous avons aussi supposé que les Bretons avaient répondu favorablement à la demande de secours présentée par la confédération armoricaine. A vrai dire, une telle supposition ne peut s'appuyer immédiatement sur les textes, mais elle a pour avantage d'être un commencement d'explication du passage de César en Grande-Bretagne à la quatrième année de la guerre (B.G., IV, 33). Dans la guerre des Gaules César s'est vu entraîner au fur et à mesure dans une aventure où sa clairvoyance et sa lucid-

ité ne pouvaient à coup sûr tout prévoir, et le passage des légions en Grande-Bretagne n'était certainement pas prévu par César dès la campagne de 56. Le proconsul se sera simplement lassé de toujours sentir ces ennemis inconnus, et il aura éprouvé le besoin de s'en prendre directement à eux pour assurer sa conquête. On a une preuve indirecte de notre supposition dans la phrase de César : « ... quod omnibus fere Gallicis bellis hostibus nostris in subministrata auxilia intellegebat » (parce qu'il se rendait compte que dans presque toutes les guerres de Gaule, nos ennemis en avaient reçu de l'aide) (voir *supra*).

4. — Dans notre confrontation des données historiques et numismatiques, nous avons fondé les prémisses de notre démonstration sur le schéma du réseau routier gallo-romain tel que l'a dressé M. Colbert de Beaulieu dans un article que nous avons cité. L'importance des routes est sans doute loin d'être exclusive, et cette recherche fera l'objet d'un article ultérieur, mais nous sommes déjà en mesure d'apporter des données et des suggestions nouvelles sur l'utilisation des voies fluviales par les Vénètes. Il suffit de considérer sur la carte (voir pl. XIV) la répartition des trouvailles monétaires, non plus en fonction des routes, mais du réseau hydrographique formé par la Vilaine et ses affluents. Ceci constitue une hypothèse de travail qui ne peut être contredite par ce que l'on sait habituellement de l'importance des fleuves dans l'économie gallo-romaine. Les corporations parisiennes ou lyonnaises des nautes étaient assez riches et prospères pour que tout long commentaire soit superflu, et il est évident aussi que cette utilisation intensive du réseau de communication fluviale n'a pas été une innovation romaine. En outre, on sait généralement que les voies d'eau offraient à l'époque qui nous intéresse une navigabilité plus grande qu'à l'époque actuelle.

Il est impensable que les Vénètes, peuple de marins, dominant une région où les estuaires des fleuves côtiers creusent profondément le littoral, n'aient pas joint à leur grand commerce maritime un cabotage côtier et fluvial ! Il est absolument remarquable que la plupart des dépôts que nous avons nommés se répartissent le long des fleuves côtiers. Le cas de la Vilaine néanmoins doit être étudié spécialement ici : ce sont tous les gros dépôts vénètes qui s'alignent le long de ce fleuve et de ses affluents. Or, antérieurement à la construction du barrage dit insubmersible de Redon vers 1932-33, les biefs soumis à marée s'étendaient jusqu'à Beaulieu à environ 20 km en amont de Redon. Le barrage de Redon lui-même a été construit pour permettre l'écoulement de l'eau et un assainissement relatif des marais (auquel le flux des marées faisait obstacle). A la fin du XIX^e siècle encore, Redon était port maritime et il ne faut pas oublier que des ports d'estuaires com-

me Vannes, Auray, Quimper, Landerneau, St Eriec, Morlaix, Dinan etc. ont perdu leur grande importance économique seulement vers la fin du XVIII^e siècle

Lors des invasions normandes, la Vilaine fut remontée jusqu'à « deux milles en dessous de Redon » par 103 navires normands (cf. M. PLANIOL, *Histoire des Institutions de Bretagne*, t. II, p. 193) et ces navires vikings avaient cependant un certain tirant d'eau...

Les Vénètes n'ont pu que tirer profit de ces conditions hydrographiques dans leur commerce, et en dernier lieu, dans leur fuite devant la flotte victorieuse de César. Les deux dépôts de Pipriac et de la Noé-Blanche, situés à la même hauteur sur les rives droite et gauche de la Vilaine sont significatifs : ils pourraient fort bien provenir d'un vaisseau vénète qui aurait remonté le fleuve jusque là. Les autres trouvailles (sauf Amanlis qui se trouve sur la Sèche) monétaires, de plus faible importance, peuvent avoir une origine commerciale. Elles constituent une des seules traces qui nous restent du commerce intense qui existait à l'époque de l'indépendance.

Rennes, le 18 octobre 1954.

Vocabulaire Vieux-Celtique (a)

(suite)

* GELLOS, -A, -ON, adj. (5-1-6) pour *GELNOS « brun », n'est pas attesté directement en gaél. qui traduit brun par *donn*; gall. et br. *gell* « brun, bai, fauve, chatain clair »; anthroponyme v. britt. *Andagell* dans inscription de *Oelli-Dywyll* près de Newcastle-Emlyn (Carmarthenshire), v. br. *Gellian* (Paul-Aurélien), 105, v. gall. *Gellian*, Cart. *Lindaff*, 136-146; v. br. *Gelloeus* (Paul-Aurélien), 11) et *Gellée* dans le topon. *villa Gelloe*; cf. *sakr. hart*, sv. *zairis* « jaunâtre »; lat. *hujus, helvus, holos, olus*, lat. pop. de Gaule *gilvus* « azezan clair » d'un gaul. non attesté **gelvos*, v. norr. *gubr* « jaune », angl. sax. *geolo*, angl. *yellow*, vha. *gelo* (*gelawer*, gén. *gelwes*), all. mod. *gelb*; lit. *gritas*, *zalias* « vert », v. slav. *zlistu*. D'une racine **ghel* « être jaune, verdâtre » en rapport avec le nom de l'or et de l'herbe principalement en germ. et en balto-slave, et le pan-celt. **GLANOS* « pur » (voir ce mot). En iri. *gel* a le sens de « blanc », iri. mod. *gealach* « lune », mais le rapprochement proposé par Stokes avec iri. *geit* (gall. *gwelit*), br. *geot*, *yeot* reste assez incertain.

* GEMELOS, -I, m. (5) « chaîne, lien », iri. dat. sing. *gemul*, *gemhú*, mis le gall. *gefyn* provient à peu près certainement d'une racine apparentée à *GABIMI* et lat. *capio*, cf. iri. *geiblen* et b. br. *gebin*, gl. *culleo*. On a une racine **GEM* de sens assez vague « lier, saisir, presser, serfer », dont les rapports sont difficiles à établir et qui a été diversement traités. Cf. arm. *cim*, eom « bride, frein », gr. *gento* « j'ai saisi » (pour **gemto*) et *gemo* « je suis plein », lat. *geminus* (d'où le fr. *gémmeaux*), v. sl. *zima* « presser », vhl. *usquemilo*, gl. *racemus*, et peut-être en germ. des formes avec labiales telles que angl. sax. *cumbol* « blessure, abcès », norv. *kumla* « masse, grumeau », v. norr. *kumla* « meurtrir, écraser, presser » (cf. Pokorny, *Idg. Wb.* 363). Un rapport avec le nom du genre et l'idée de mariage en indo-iranien et en grec (voir *GAMEROS*) est enfin indubitable.

* GEN ?, « rire », v. iri. *gen* « sourire », *genit* « lutin, kobold », obscur, cf. peut-être gr. *ganaô*, *ganumai* « je me réjouis » ou encore *gegatha*, lat. *gaudium* avec une racine ga- voisine. La parenté est probable, mais on ne dispose d'aucun élément stable pour l'expliquer. Sans corresp. en britt.

* GENDOS, -I, m. (5) « coin à fendre », v. iri. *geind*, éc. *geinn*, gall. *gaing*, corn. *gen*, v. br. *gen* « barre, verrou, coin », gl. *oblex*, m. br. *guenn* « coin » (Catholicon), *guen*, pl. *guennou* (Maunoir), br. mod. *genn* « coin », forme dial. *tréc*, *yenn* par palatalisation, v. gall. *ganu* « retenir » et *genni* « contenir, capturer », br. *gennin* « coincer » iri. mod. *ganail*; cf. peut-être gr. *khandhamô*, lat. *pre-hendo* (*praeda*), lett. *dzenis* d'après Stokes « das zwischen den beiden Zacken der Gabel der Pflugschar eingeklemmte Holz ». D'une racine *GHEND/GHED* « prendre, saisir ».

GENOS, -I, m. (5) et GENA, -AS, f. (1), « naissance », iri. *gein*, « naissance », verbe ad-*gainemmar* « renascimur », *gainethar*, *gainthar*, *gainthir*, « *giantur* », parf. *rogénar* « natus sum », fut. *gaignid* « nasctur »; gaul. *genos*; gall. *gein*, gl. *naset*; m. br. *guennel* « enfanter », *guyndigues* « naissance », br. mod. *genel* « enfanter » et *passif becañ garet* « naître », (inf. régul. en vann. *ganein*), *gannedigesh* « naissance » (gall. *genedigaeth*) et *ginevelexh* « nativité », *gindik*, vann. *genedik* « natif, naturel », etc.. Le gaul. est le plus souvent

attesté sous forme de suffixe indiquant la filiation dans les anthroponymes dont nous citons les plus importants. Le thème peut être un nom de divinité : Camule-genos, Divo-genos, Esu-genos, Esu-ario-genos, Nemeto-genos, Totati-genos; un nom abstrait : Cinto-genos (gall. mod. cyniat aadig. br. kintú gan^{ti}), Bodi-genos, Bodus-genos, Catu-genos, Liu-genos, Kctu-genos; un hydronyme ou élément liquide : Reno-genos, Dibr-genos, Medu-genos; un nom d'animal : Ario-genos, Branno-genos, Cuna-genos, Mau-genos, Uro-genos; et éventuellement un nom de végétal : Vidu-genos ou de minéral Isarno-genos (g. plus br.). Voir l'index de Holder I, 2692. On a toutes raisons d'accepter comme très vraisemblable la supposition de D'ARBUS de Juluville (voir R.C. X, 166-167) accordant à ces dénominations une valeur religieuse, car la filiation normale est indiquée par -gnos, -gnos, par ex. Trutiknos. Les formes simples ou dérivées sont peu nombreuses en gaul. : Genna, Genius, Gennius, Gensta, et avec l'ératif Ad-gennia. L'emploi anthroponymique en néo-celtique est moins fréquent : anthrop. v. gall. : Anateuz (= *Anave-gnos), Guidgen (= *Vidu-genos), Gwera-gen (= *Verno-genos), Haergen (Cart. de Landaff) (= *Isarno-genos), Guelthen (Cart. de Landaff), Urbgen (Ann. Camb.) 626, m. gall. : Genetha (= *Genestaces), V. br. -budgen, Budian (= *Boudo-genos), Congen (= *Cuno-genos), Cutgen (= *Clu'o-genos), Dergen 864, Dergen 866, Durgen 913, Dorien 878, villa Dobrogan (= *Dubro-genos), Doelgen (doct = lat. doctia), Festgen 851-852, Feitgen 857 (fest = lat. festus), Fcliarngen 828, Feitrai v. Hiarng-n 859 (= *Isarno-genos), Morigen 859, Moctien 857 (moct = gl. fastus), Mar-g-amunus, (mor = mer), Ridgen 840, Ridien 833, Ritgen 850, Ritien 873, Ritien, Terithien (gall. Terithian), Terithgen (= *Ritu-genos), Treithgen 897 (treith = passage), Urbien, Urmgen, Urmgen, Urujen, Urujen, Uruiden 891, Mat-ganet et avec variante Mad-ganos, Iarnganos, Ganogan (cf. J. Loth, Chrestomathie Bretonne). Le gall. g-neth remonte à une forme hypocoristique *Gensta. D'une racine GEN/ON à développement ex élargissement multiples abondamment attestés dans toutes les branches indo-européennes, sauf en balto-slave, et contenant le sens général de « produire, nourrir, naître, enfant », la racine s'apparente aussi à celle indiquant le mariage et le nom du gendre, cf. GAMEROS). Toutefois, le celt. est assez pauvre (un dérivé comme *enigena paraît tardif) et on ne retrouve qu'un thème parallèle KEN (voir KENETLON) qui a son répondant dans les deux groupes latins : gigno, gens, genius, ingenium, genitus, et nascor, natus, natio, natura « dont le rapport n'est plus senti. Le premier de ces groupes maintient l'idée de « descendance », et, en particulier de « descendance autochtone », de « parenté reconnue », par suite de groupe social fondé sur la parenté; l'autre exprime plutôt le fait de la enaissance; mais natio, natura, agnatus, cognatus, montrent que « le sens ancien avait laissé des traces » (Meillet). Le deuxième groupe a pour équivalent exact -GNOS, -KNOS en celt. (voir ce mot) et la comparaison s'impose avec l'hypothèse de d'ARBUS. Cf. skr. janah, av. xantah, gr. gens « race », gens « naissance », arm. ceta « naissance »; germ. commun *kuningaz, got. kuni, angl. sax. cyu. kuning, angl. king, v. norr. konr « fils, homme noble » et konungs « roi », dan. kong, suéd. konung, kung, néerl. koning, vha. kuning, all. mod. König, étymologiquement « celui qui appartient à une race noble »; hitt. genna « gendre » mais le terme est « peu clair » et n'implique « aucune parenté réelle » (Meillet); cf. aussi le finnois kuningas emprunté directement au germanique.

Le celt. a l'élargissement en -t dans les anthroponymes gaul. Gintolius, v. gall. Bled-gint, gall. mod. Bleddyn « fils de loup », Turgint, v. br. Uurgint, Iudel-gent, Pritient 869, Priciant, Prigent (pour Pridgent ?; cf. gall. prid « valeur » du lat. pretium) existe encore en anthroponymie moderne sous la forme Prigent; cf. got. kunds, angl. sax. (ge)cynd, angl. kind, v. norr. kundra « fils », vx sax. vha. kind, all. mod. Kind « enfant ».

TABLE DES MATIÈRES

du tome sixième d'OGAM

1954

ARTICLES DE FOND

Fernand BENOIT, Archétypes plastiques en Ibérie de l'Epona gallo-romaine	105
Monstres hippocéphales méditerranéens et Cavaliers à l'anguipède gallo-romain	219
Wilhelm BRANDENSTEIN, Le mot Gölse « maison » dans le diocèse du Vorarlberg	201
Georges DUMÉZIL, Meretrices et Virgines dans quelques légendes poétiques de Rome et des peuples celtiques	3
Jacques GOURVEST, Le culte de Belenos en Provence occidentale et en Gaule	257
Francis GOURVIL, Deux curioses toponymes bretons : Brezhan et Brangolo	87
Sur un passage de la neuvième « série » du Barzaz Breiz	131
Noms de famille bretons formés avec le mot Pen- « tête »	265
Jean GRICOURT, Epona-Rhiannon-Macha, I, II, III	25 75 165
Addenda à Epona-Rhiannon-Macha	137 271
L'« Ovum Anguinum » en Gaule et en Perse	227
Françoise LE ROUX et Christian GUYONVARCH, César et la destruction des Vénètes	51
Notes complémentaires sur « César et la destruction des Vénètes »	301
Edgar POLOME, Notes critiques sur les concordances germano-celtiques	145
Paul QUENTEL, Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques I, II, III, IV, V, VI	21 71 113 203 233 275
Clémence RAMNOUX, La mort sacrificielle du Roi ..	209
Emile THEVENOT, Le culte des Baux et le culte Solaire à Entrains (Nièvre)	9
VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE	47 103 140 207 239 305
CHRONIQUE ANTHROPOLOGIQUE :	
Pierre-Roland GIOT, Présentation	241

NOTES D'ARCHEOLOGIE GALLO-ROMAINE :
Emile THEVENOT, I, *Le culte d'Hercule à Vichy* ... 245

BULLETIN DE NUMISMATIQUE CELTIQUE :
J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Notules de Numismatique Celtique I, II, III, IV, V* 41 91 119
199 289
Notre programme 184

Françoise LE ROUX, *Revue Numismatique* 255

Pierre LE ROUX, *Note éditoriale* 193

Pierre-Carlo VIAN, *La trouvaille d'Hussigny-Godbranche* 195

La circulation des monnaies gauloises dans la région du Vaucluse 249

Monnaies inédites ou peu connues 295

Prix actuel des monnaies gauloises et des livres de numismatique 256 294

DIVERS

Visite au *Magdalensberg* 189

Christian GUYONVARCH, *A propos du mot Mabinogion* 102

Paul QUENTEL, *In Memoriam W. J. Gruffydd* 238

Notes 139

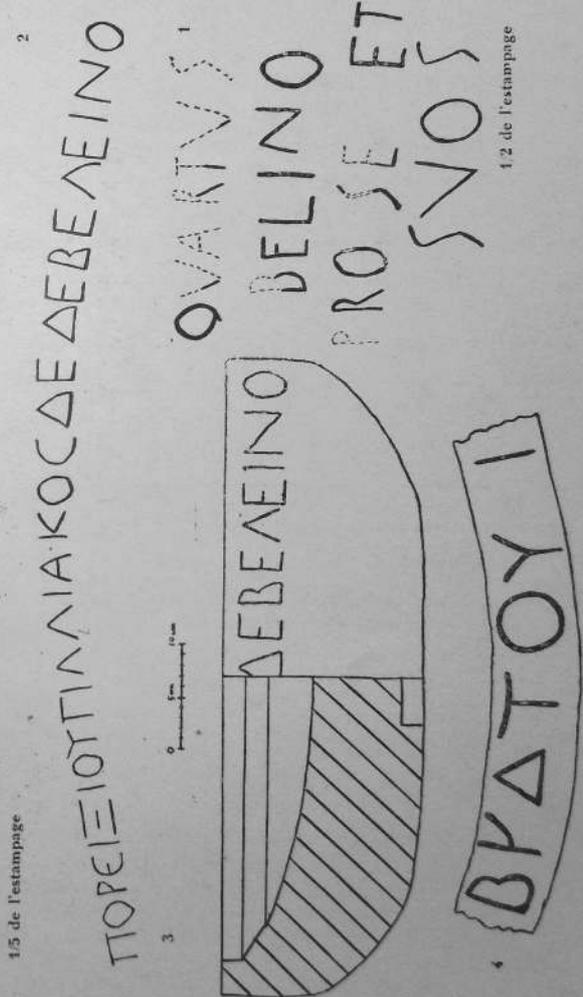
BIBLIOGRAPHIE

François MASAI, *La miniature dite Irlandaise* [par Fr. Le Roux], p. 42. — F. MAGNEN et E. THEVENOT, *Epona déesse des chevaux, protectrice des cavaliers* [par Ch. Guyonvarc'h]. — Pierre WUILLEUMIER, *Lyon métropole des Gaulois* [par Denise Lafont], p. 96. — Julius POKORNY, *Keltologie* [par Ch. Guyonvarc'h], p. 97. — Lancelot LENGYEL, *L'art gaulois dans les médailles* [par Fr. Le Roux], p. 100. — Marcel PLANIOL, *Histoire des Institutions de Bretagne*, t. I, [par Fr. Le Roux], p. 277. — Florian LE ROY, *Tro-Breiz* [par P. Le Roux], p. 279.

CHRONIQUES

Dr MORLET, *Le vase aux légendes d'Hercule* [par Denise Lafont], p. 95. — Wilhelm BRANDENSTEIN, *Der Ursprung des Fussballspiels* [par Ch. Guyonvarc'h], p. 281. — Wolfgang JUNGANDREAS, *Die Treverer zwischen Kelten und Germanen* [par Ch. Guyonvarc'h], p. 283. — Jan de VRIES, *La toponymie et l'histoire des régions* [par Fr. Le Roux], p. 286.

Table annuelle 307



1/5 de l'estampage

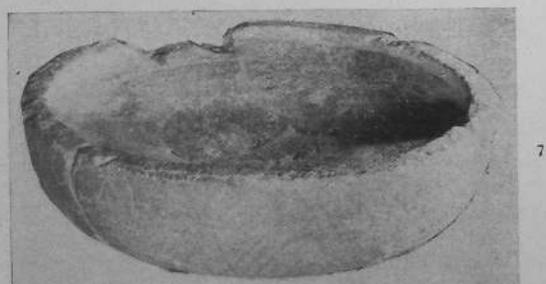
1/2 de l'estampage

1/2 de l'estampage

- 1. — Estampage de l'inscription du petit autel de Grésigny.
- 2. — Vaseque votive de Calissanne ; estampage de l'inscription de la patise.
- 3. — Vaseque votive de Calissanne.
- 4. — Vaseque de Calissanne ; estampage de l'inscription de la tranchée.

PLANCHE XI

VASQUE DE CALISSANNE



5. — Détails de l'inscription de la panse, (a - début de l'inscription, b - fin de l'inscription.)
 6. — *id.*
 7. — La vasque de trois-quart montrant l'inscription de la tranche.

PLANCHE XII

NOTULES DE NUMISMATIQUE CELTIQUE V

n° 12, A — LA TROUVAILLE APOCRYPHE DE MONTSURS

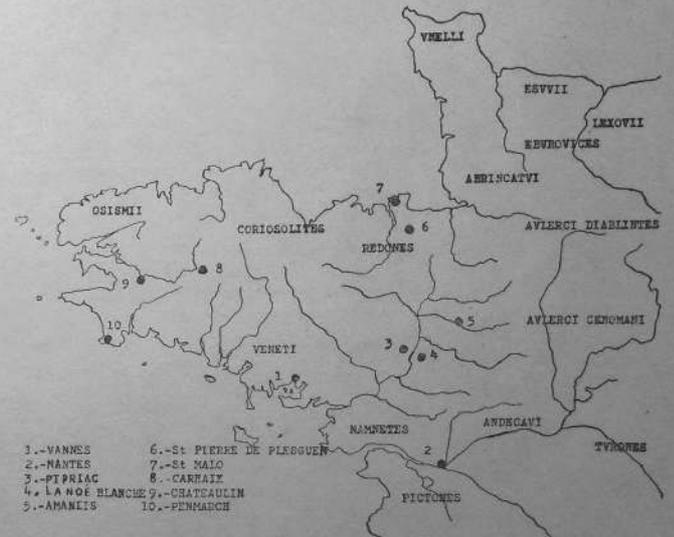


BN 6897 (agrandissement 2,7 x) : exemplaire des collections Hucher et Saulcy acquis par le Cabinet de France. La reproduction phototypique de l'exemplaire Lemouel illustrant l'article de M. Blanchet lui est identique, y compris la fêlure du flan. (Photo gracieusement communiquée à l'auteur par les Editions Coruina).

MONNAIES GAULOISES INÉDITES OU PEU CONNUES



CÉSAR ET LA DESTRUCTION DES VÉNÈTES



SOMMAIRE

Jacques GOURVEST, Le culte de Belenos en Provence occidentale et en Gaule	257
Françis GOURVIL, Noms de familles Bretons formés avec le mot <i>Pen-</i> « tête ».	263
Jean GRICOURT, Addenda à Epona-Rhiannon-Macha	269
Paul QUENTEL, Sur quelques mots et toponymes bretons et celtiques VI	273
BIBLIOGRAPHIE, I. L'Armorique à l'époque gallo-romaine [<i>Histoire des Institutions de Bretagne</i> par Marcel PLANIOL], par Fr. Le Roux	277
II. Pélerinage aux saints fondateurs de Bretagne, [<i>Tro-Breiz</i> par Florian LE ROY], par P. Le Roux	279
CHRONIQUES, I. Le football jeu d'origine celtique [<i>Der Ursprung des Fussballspieles</i> par Wilhelm BRANDENSTEIN], par Ch. Guyonvarc'h	281
II. Celtes et Germains [<i>Die Treverer zwischen Kelten und Germanen</i> par Wolfgang JUNGANDREAS], par Ch. Guyonvarc'h	283
III. La toponymie science auxiliaire de l'histoire, [<i>La toponymie et l'histoire des religions</i> par Jan de Vries], par Fr. Le Roux	286
BULLETIN DE NUMISMATIQUE CELTIQUE III	
J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Notules de Numismatique celtique V	289
Prix actuel des monnaies gauloises et Addendum	294
Pierre-Carlo VIAN, Monnaies inédites ou peu connues	295
Fr. LE ROUX et Ch. GUYONVARCH, Notes complémentaires sur César et la destruction des Vénètes	301
VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE	305
TABLE ANNUELLE	307

OGAM. — Tradition celtique

Bulletin des Amis de la Tradition Celtique (association déclarée)
2, Rue Léonard de Vinci, RENNES (I-et-V.)
C.C.P. 29.368, Pierre LEROUX, Rennes

Rédaction-Administration : P. LEROUX, Boîte Postale 2, Rennes. Pour toute correspondance joindre un timbre ou un coupon-réponse international.
Publication : OGAM paraît par tomes annuels de six fascicules. Les articles publiés ne peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, qu'avec l'agrément écrit de la Rédaction. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent.

Abonnements : il n'est accepté que des abonnements annuels, partant du premier numéro de l'année et automatiquement reconduits, sauf avis contraire de l'abonné, notifié par écrit avant le 1^{er} décembre. Tout abonnement commencé est dû en entier.

Prix de l'abonnement : 1.000 fr., abonnement de soutien, 1500 fr., étranger (et France sous enveloppe), 1400 fr., à verser au C.C.P. 29368, M. Pierre LEROUX, 2 rue Léonard de Vinci, RENNES. Pour tout changement d'adresse, joindre 30 fr. en timbres-poste. Toute demande de renouvellement d'un numéro égaré par la poste doit être faite au plus tard quinze jours après réception du fascicule suivant.

Quelques collections sont encore disponibles à la vente aux prix suivants : tomes 1 et 2 (incomplets), 1200 fr. chaque, tomes III, IV et V, 1000 fr. Ces prix sont à majorer des frais de port et de recommandation.

Le Gérant : Odon DE COUASNON. Dépôt légal, 4^e trimestre 1964.
Imprimerie Granvillaise.